

Décrispation de la crise politique : Aucune proposition n'est favorable à Timbiné

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 29 JUIN 2020

634

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Amadou Aliou N'Diaye La demande de démission du Chef de l'Etat est légale



**Démission de la Cour constitutionnelle :
L'article 50 inapplicable !**



Crise malienne : Le difficile exercice des pro-IBK



**LIBÉREZ
L'HONORABLE
SOUMAÏLA
CISSE !**

ENSEMBLE NOUS POUVONS !

Une	Amadou Aliou N'Diaye : La demande de démission du Chef de l'Etat est légale	P.4
Brèves	Sénégal : La Douane met la main sur 19 sachets de cocaïne pure et un lot de cartes bancaires	P.10
	Annulation du Haj à la Mecque pour raison du COVID-19 : Déception au Mali	P.10
	Communiqué de presse : Litige foncier opposant Ba Saidou Sylla aux grands moulins du Mali (GMM) sur l'ancienne usine des allumettes de la SONATAM	P.11
	Tombouctou et Taoudéni : Reprise de la phase de rattrapage du DDR accéléré	P.11
	Koulikoro : L'APEJ assure le démarrage de 91 micro-entreprises pour un coût de 27,3 millions FCFA	P.12
	Nouveau gouvernement : Difficile accouchement	P.12
Actualité	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle : Le programme AGREF COVID-AO s'engage dans la lutte contre la Covid-19	P.15
	Sahel : La France face aux limites de l'action militaire	P.16
	Hadj 2020 : Remboursement garanti	P.17
Politique	Démission de la Cour constitutionnelle : L'article 50 inapplicable !	P.18
	Crise malienne : Le difficile exercice des pro-IBK	P.21
	Législatives à Kati : Nouhoum O. Diarra dénonce l'inversion des résultats	P.22
	Régime IBK : que de mensonges d'Etat !	P.24
	Contribution : Démission d'un chef d'Etat en exercice, constitution et coup d'Etat ?	P.26
	Décrispation de la crise politique : Aucune proposition n'est favorable à Timbiné	P.27
	Communiqué de la Section ADEMA-PASJ France	P.28
Culture & société	Orpaillage au Mali : Dans le nord-est, la face sombre de l'or	P.30
International	Côte d'Ivoire : La CIE annonce la perturbation de la fourniture de l'électricité sur le réseau électrique du Grand Abidjan	P.31
	RDC : Le ministre de la Justice Célestin Tunda Ya Kasende arrêté puis libéré	P.32
Sport	Championnat national de football : La reprise est prévue en juillet prochain	P.33
	Covid-19 : La Fifa va aider les fédérations à hauteur de 1,32 milliard d'euros	P.34

P.11



P.16



P.24



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



Amadou Aliou N'Diaye : La demande de démission du Chef de l'Etat est légale

Amadou Aliou N'Diaye est un haut Magistrat à la retraite. Pendant longtemps il fut le magistrat le plus haut placé au Mali c'est-à-dire le Premier Président de la Cour Suprême du Mali jusqu'à sa retraite.

Amadou Aliou Diallo pendant et après ses fonctions bénéficie d'un très grand respect et de beaucoup de considération de la famille judiciaire et au-delà de ses compatriotes. Il est Officier de l'Ordre national.

Le président Amadou Aliou N'Diaye n'a jamais évolué dans la sphère politique. Il intervient très peu dans le débat ce qui donne poids et consistance en ses écrits.

Dans l'article que nous publions in extenso, il se penche sur un sujet d'actualité : la Démission d'un chef d'Etat en exercice, constitution et coup d'Etat ?

A lire :



La République du Mali est un Etat de Droit régi par une constitution, celle du 25 Février 1992, une pure émanation du Peuple malien, de laquelle constitution se dégage le principe directeur suivant : « GOUVERNEMENT DU PEUPLE PAR LE PEUPLE ET POUR LE PEUPLE. »

Il résulte de ce principe constitutionnel que dans une République démocratique pluripartite telle que la République du Mali, la souveraineté appartient au Peuple et à lui seul. Le Pouvoir appartient en conséquence au Peuple qui peut le confier pour une mandature donnée au Président de la République.

Ce Pouvoir souverain, déterminé et précisé par le Peuple, dans une constitution, qui est sienne, (car résultat d'un referendum), est confié dans son exercice, au Président de la République, après le passage de celui-ci par le moule d'une voie sélective : la voie électorale.

Une fois élu, le nouveau Président de la République prête serment devant le Peuple de respecter la constitution, de rester toujours auprès de son Peuple et de défendre ses intérêts dans la justice, l'honneur et la dignité.

Lorsque ce Peuple constate, les preuves à l'appui, que ce Chef d'Etat a lourdement failli à ces obligations, il est en droit de lui reprendre démocratiquement le Pouvoir confié en exigeant sa démission.

Le Président peut accepter ou refuser de démissionner :

1) S'il accepte, dans ce cas, il remet le Pouvoir à son légitime propriétaire, à savoir le Peuple souverain, c'est là une voie régulière à suivre, pleine de dignité, la voie légale.

2) S'il refuse, peut-on l'obliger à démissionner ?

Bien sûr que oui :

a.) Cela constituerait-il une violation de la CONSTITUTION ?

Pas du tout car la constitution ne concerne pas d'une certaine manière le Peuple mais plutôt et directement l'exercice du Pouvoir que ce Peuple lui a confié. Le Peuple est en dehors de la constitution laquelle n'est autre que l'émanation du Peuple ?

b.) Par ailleurs une telle obligation à démissionner constitue-t-elle UN COUP D'ETAT ?

Pas du tout, car le coup d'Etat se définit selon le Dictionnaire Larousse français comme suit : « La prise illégale du Pouvoir par une personne ou un groupe qui exerce des fonctions



à l'intérieur de l'appareil étatique ; on parle de putsch en cas de coup d'Etat militaire ». Dans ces conditions lorsque le Peuple est convaincu (preuves à l'appui) de la faillite du Chef de l'Etat et doit en conséquence reprendre son Pouvoir souverain, c'est à dire celui qu'il lui avait confié pour une certaine mandature, est-ce là une prise illégale du Pouvoir,

un coup d'Etat ? Reprendre son dû, est-ce une prise illégale ? Point du tout. Alors, lorsque le Président persiste dans son refus de démissionner, il affronte volontairement son Peuple lequel reprendra son Pouvoir par tous les moyens légaux à sa portée dont particulièrement la désobéissance civile.

Conclusion :

Qu'est-ce que le Peuple ? Le Peuple ? Conformément aux dispositions du Dictionnaire français Larousse, c'est aussi la masse, la foule déferlante, l'ensemble des gens de conditions modestes, dans certains cas une simple fraction représentative du Peuple telle que l'Assemblée Nationale par exemple ; c'est la grande foule déferlante qui détient un Pouvoir souverain, doté d'une légitimité et d'une force, une puissance extraordinaire et incontestable. Lorsqu'un Chef d'Etat faillit à ses obligations (par diverses violations constitutionnelles ...), et que le Peuple en colère se lève et se redresse : tout s'incline et s'agenouille indiscutablement et dans la légitimité à son passage, à savoir le Président de la République, la Constitution, les Institutions ... La légalité elle-même s'incline obligatoirement devant la légitimité. Que vive la démocratie et que vive l'Etat de Droit !

**Par Amadou Aliou N'Diaye
Magistrat à la retraite
Ancien Président de la Cour
Suprême du Mali
Officier de l'Ordre national »**



Awa Sylla

Nous attendons que la munisma fasse un communiqué sur les fausses rumeurs qu'on le débute sur la libération d SOUMAILA CISSÉ.



Ça va se savoir si vous avez SOUMAILA CISSÉ ou pas. Dans 4 jours on va vous montrez que notre patience a des limites.

Des rumeurs amplifiées sur la libération de Soumaila CISSÉ chaque fois qu'ils sont en difficulté auprès de l'opinion ne sert personne. Libérez le une bonne fois.

Au lieu de faire passer des fausses informations cherchez le président Soumaila Cissé. Et libérez-le sain et sauf.

La seule chose qui peut calmer l'esprit collectif demeure la libération pure et simple du président SOUMAILA CISSÉ.

Dialafan Mady Kéïta

■ HEY! JEUNE MALIEN,

- Facebook (ne fait pas de toi un leader),
- S'habiller en SLIM et faire des JOLIES PHOTOS (ne fait pas de toi un leader),
- S'habiller en THOMAS SANKARA ou CHÉ GUEVARA (ne fait pas de toi un leader),
- Sortir et crier fort (ne fait pas de toi un leader),
- Être ami à tout le monde (ne fait pas de toi un leader),
- Être fils d'un politique (ne fait pas de toi un leader),
- Parler du bon français (ne fait pas de toi un leader),
- Avoir un PHD (ne fait pas de toi un leader),
- Faire acte de présence dans toutes les manifestations (ne fait pas de toi un leader),
- Être patriote, nationaliste ou républicain (ne fait pas de toi un leader),
- Être un bodybuildé (ne fait pas de toi un leader),

☆ Jeune Malien, Cherche à savoir comment devenir un leader tant qu'il est encore temps,

#On sera sans pitié avec toi, car ces pratiques ne marcheront pas avec nous dans le Mali de demain.



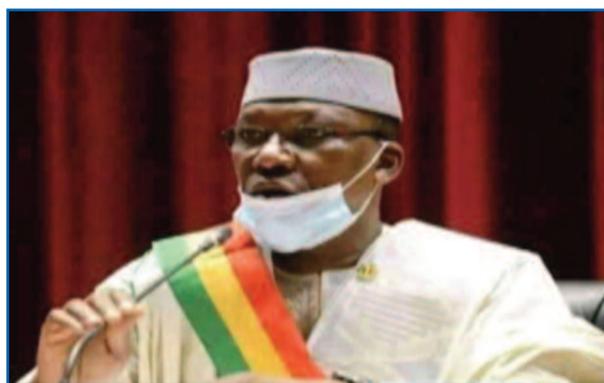
Dugutiqui Diakaridia Traore

Après tout je suis fier de lui il nous représente a cette assemblée

Nous les étudiants qui n'ont pas eu le meilleur a la faculté a cause des grèves inutiles la vie c'est pas les niveaux d'étude c'est la détermination

Langage que tu parles nous comprenons très bien

Au lieu de nous parler en français facile ils emploient des gros mots



Hamady Traore

ALERTE INFO: Les récentes pluies accompagnées de vents violents ont causé des dégâts sur le réseau électrique, dans plusieurs localités du Mali (habitants).



ALERTE INFO: Après ces incidents, des localités du cercle de Nioro, et des régions de Ménaka, Ségou, Sikasso sont privées d'électricité depuis quelques jours.

ALERTE INFO: Le chef d'état-major général des FAMA, a annoncé un recrutement au sein de l'armée de terre du lundi 29 juin au mercredi 08 juillet 2020 (Note).

Ibrahima Anne

Lu sur un site bien de Galsen : "Le ministre zimbabwais de la Santé". Benn rombass la woon rek



Seydou Oumar Traoré

SITUATION POLITIQUE DU PAYS : LES RECOMMANDATIONS DU CHERIF DE NIORO MOHAMOUD OUL CHEICKNA Hamaoulah HAIDARA DIT BOUILLÉ

Dans un message audio à l'issue de la prière du vendredi 26 juin 2020, le saint chérif de Nioro qui est traduit en langue Bamanan par son fils Moulage Oumar, recommande au Premier Ministre Boubou Cissé d'apporter à Ibrahim Boubacar Keita, les recommandations suivantes pour résoudre les crises à répétition :

1. chasser Manassa Dagnoko et dissoudre la cour constitutionnelle dont le rôle de sa présidente, selon lui m, a été d'inverser les résultats et léser les faibles. Si les actes qu'elle a posé ont si léser les faibles, quelle dégage.

2. Chasser son fils Karim Keita et l'éloigner du pouvoir car tout ce que celui-ci peut poser ne fera que renforcer la haine des maliens envers le président de la République. Karim ne fait rien de bien pour le pays. Ces propos ne doivent pas gêner IBK car lui-même connaît bien son fils. Et pour preuve, quand Karim voulait être président, IBK s'était opposé et avait même menacé de chasser Karim de chez lui. Il a fallut que j'intervienne auprès d'IBK pour laisser Karim Keita se présenter aux législatives. Je ne savais pas que Karim serait si mauvais, hier IBK le savait, il a refusé et aujourd'hui moi Bouillé demande qu'il quitte les affaires du pays.

3. Je demande des élections législatives partielles car pour nous beaucoup de ses députés n'ont pas été élu notamment le Président de l'assemblée nationale Moussa Timbiné.

4. Il faut un Gouvernement d'union nationale de 22 à 25 membres y compris le Premier Ministre incluant toutes les sensibilités nationales dont les partis politiques, les associations et autres

Dans ce gouvernement, les postes de souveraineté: le poste de Premier ministre, de Ministre de l'intérieur, des affaires étrangères (il précise Tieblé DRAME qu'il considère comme son fils à travers son père), de la défense (Dahirou Dembele) et celui des Finances (Abdoulaye Daffé que IBK avait injustement relevé de la BDM SA contre son avis) doivent être dévolus à des technocrates, honnêtes et patriotes qui resteront jusqu'à la fin du mandat d'IBK. Il précise aussi qu'il veut Choguel Kokalla Maiga dans le Gouvernement d'Union nationale. Le reste du gouvernement peut-être partagé entre les partis politiques et les autres sensibilités.

En conclusion, le Cherif indique clairement que ce sont ses seuls recommandations. Il dit être certains que IBK n'acceptera pas ces propositions car pour lui, IBK est sous la pression de sa famille qui rejette d'office ces recommandations.

Si IBK n'accepte pas ces recommandations, je demande que les contestataires restent aussi sur leurs positions jusqu'à ce IBK accepte.

Pour l'heure, le Cherif de Nioro est d'avis que IBK reste au pouvoir. Transcription: Seydou Oumar Traoré, journaliste.

PS: Je dépose le lien pour ceux qui ne croient même pas que Dieu existe.



Cercle de Yanfolila: un groupe terroriste signalé dans la forêt de Koloni par les chasseurs. Au Mali on ne previent jamais Yacouba

Bintou Bah

"L'inquietude se lit sur les visages ou va le Mali"
Mon champion l'avait dit il y'a des années de cela



Koulouba Actu

Depuis l'apparition de la pandémie du Coronavirus au Mali en mars 2020, les banques et établissements financiers ont adopté une série de mesures barrières pour la protection de leurs personnels et clients. A la direction générale de la Banque of Africa (BOA), sise au Quartier d'affaires de l'ACI 2000, certaines mesures préventives sont assimilables à un véritable mépris par des clients.





Les quatre vérités de l'Ambassadeur des USA au Mali : "On ne peut pas forcer le départ d'un Président de la République démocratiquement élu, ni le changement du système du gouvernement"



Orange Football Club

A 40 ans, le magicien brésilien Ronaldinho Gaúcho pourrait tenter une dernière aventure sous les ordres du légendaire... Diego Maradona à la Gimnasia La Plata, en Argentine ! Les détails



Aboubacar Sidick Fomba

Un nouveau cadre au sein du M5-RFP pour combattre ceux qui auront autre objectif que la démission de IBk.
Honneur oblige



Pan African Music



Le 30 juin 1960, tout le Congo, et en particulier sa capitale – Léopoldville, danse le cha-cha de l'indépendance. Mais les nuages ne vont pas tarder à s'amonceler dans le ciel congolais. Le premier ministre, Patrice Lumumba, en fera les frais. Son nom reste depuis gravé dans les mémoires, et dans les chansons qui racontent sa douloureuse histoire.



Seydou Oumar Traoré

Nous attirons l'attention du PM et des forces de sécurité que les populations de Yanfolila ont signalé chez eux des groupes armés.



Issa Ongoïba

Hier quand toto suivais le match avec sa femme Début de la coupe du Monde . Fatoumata décide de regarder le match de foot avec toto
Fatoumata vient s'asseoir timidement, et demande : chéri tu regarde le ballon ?



Toto : oui chérie.

Fatoumata : Waou ! C'est la champions league?

Toto : Non, c'est la coupe du monde ça commencé hier.

Fatoumata : Et c'est Chelsea qui joue ?

Toto : Non, c'est Maroc contre Iran

Fatoumata : Hummmmm, et toi tu supportes qui chéri ?

Toto : Maroc

Fatoumata : OK.

Mais ils jouent bien hein !!!

Pourquoi ils ne gagnent jamais la coupe du monde ?

Toto : Silencieux.

Fatoumata : Où est Drogba? Je ne le vois pas depuis.

Toto : Il joue pas ici.

Fatoumata : Donc on l'a éliminé quoi ?

Toto : Donne moi un verre là stp.

Fatoumata : OK chéri.

Juste après : mon coeur, celui qui court en esquivant le ballon là, c'est un mouilleur. Il m'énerve même.

Toto : Là, c'est l'arbitre. C'est lui qui dirige le match.

Fatoumata : woooo ! OK.

Et le père qui bavarde beaucoup à côté en veste là, c'est le propriétaire du stade ?

Toto: Non, c'est le coach du Maroc. Hervé Renard

Fatoumata : Hum ! Donc Iran a aussi son coach à part ?

Toto: Oui , il est de l'autre côté.

Fatoumata : Hummmmm ! Et il s'appelle comment? Hervé Chacal..??

Toto: Bébé, prends la télécommande et mets Novelas TV.

Hamady Traore **ALERTE INFO**: 2 soldats Maliens ont été tués et 4 autres blessés, vendredi vers 23h00, dans "une attaque terroriste" qui a visé le poste de Dinangourou (Mopti).

Siramary Konaré

Si tout le monde balaie la devanture de sa "famille", "la rue" sera propre .



Kassim Traoré

Cour Constitutionnelle: Seydou Nourou Keïta rejoint les démissionnaires.

Source: Magistrats négociateurs



Issa Tounkara



Koro kibarou

Ils ont dit «l'honorable député Soumaila Cissé serait dans la main de la Minusma et sera conduit en France pour des soins médicaux».



RFI Afrique



En République démocratique du Congo (RDC), le Premier ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba exprime sa colère, au lendemain de la brève interpellation de son vice-Premier ministre en charge de la Justice, Célestin Tunda Ya Kasende. Samedi, le ministre a été interpellé et auditionné pendant plusieurs heures au parquet général sur base d'un mandat d'arrêt émis par le président de la Cour de cassation qui lui reprocherait des « faux en écriture et usage de faux ».



malikile.com

La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! "



Sénégal : La Douane met la main sur 19 sachets de cocaïne pure et un lot de cartes bancaires



La drogue continue de transiter vers Almadies malgré les précédentes arrestations de personnes impliquées dans la consommation de ce produit prohibé dans ce quartier huppé de Dakar.

Ce jeudi, 25 juin 2020, la brigade mobile n° 2 de la Subdivision des douanes de Dakar-extérieur a appréhendé «un individu de nationalité sénégalaise détenant par devers lui 19 petits sachets de cocaïne pure». D'après un communiqué du bureau des relations publiques et de la Communication de la direction général des douanes (Dgd), l'interpellation de l'homme en question qui a eu lieu dans l'après-midi, fait suite à un contrôle de routine de véhicules sur la voie publique. «Des agents en service de circulation ont remarqué et filé un véhicule de marque Toyota dont la plaque d'immatriculation a éveillé leurs soupçons. Malgré les injonctions d'arrêt, le chauffeur a refusé d'obtempérer et a foncé à vive allure, mettant en danger la vie de l'un des agents. Au terme d'une course-poursuite vers les Almadies, les agents ont immobilisé le véhicule et appréhendé le chauffeur dans les ruelles de la Cité Biagui», renseigne le document transmis.

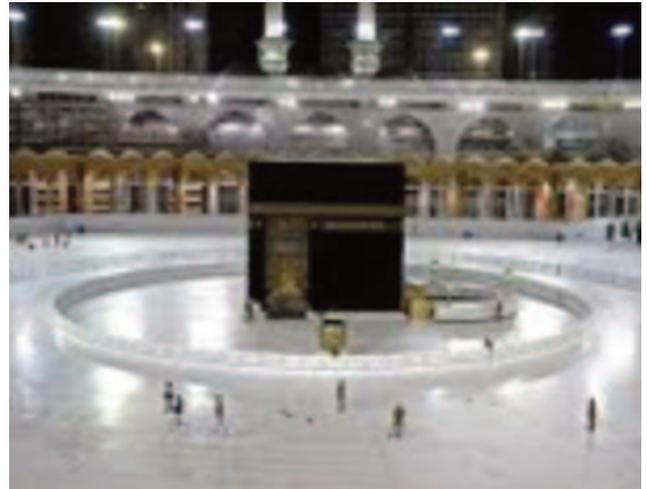
En plus de la cocaïne saisie, informe le communiqué, la fouille du véhicule et du chauffeur a permis de découvrir plusieurs documents dont un important lot de cartes bancaires. «Auditionné, le prévenu a désigné une autre personne, de nationalité étrangère, comme étant le propriétaire de la marchandise prohibée. Ce dernier est arrêté à son tour et soumis à un interrogatoire. Les deux sont actuellement en garde à vue. L'enquête suit son cours», écrit le bureau des relations publiques des douanes.

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Annulation du Haj à la Mecque pour raison du COVID-19 : Déception au Mali



Des policiers saoudiens gardent la Kaaba, la pierre noire, dans l'enceinte de la mosquée sacrée de La Mecque, interdite aux rassemblements pour lutter contre le coronavirus, le 24 avril 2020. Les autorités saoudiennes ont annoncé mardi que seul un millier de pèlerins se trouvant déjà en Arabie saoudite seront autorisés à pratiquer le «Hadj» cette année, et que l'accès à La Mecque est interdit aux personnes âgées de plus de 65 ans, excluant ainsi les pèlerins venant de l'étranger. Une grande déception pour des millions de musulmans à travers le monde, y compris au Mali.

L'évolution de la pandémie présageait cette annulation pour le reste du monde, mais c'est quand même une déception pour Mohamed Keïta qui est au Mali. Comme la plupart des futurs pèlerins, il avait déjà versé les frais d'inscription et de prise en charge auprès de son agence de voyages : «Je suis vraiment déçu cette année. On a même payé la quasi-totalité [des frais], se désole-t-il. Sur les 3 millions, on avait déjà payé 2 millions. Vous voyez un peu ce que ça fait.»

Attendre l'an prochain

Si certains ont décidé de se faire rembourser, ce n'est pas le cas de Mohamed Keïta qui se résigne à attendre l'année prochaine. «Maintenant, je vise l'année prochaine. Mais l'année prochaine, est-ce que nous serons là ou pas ? L'incapacité physique, la mort, tout ça... Ça nous a fait un choc. Nous on va laisser quand même l'argent là-bas et attendre l'année prochaine, on verra bien.»

Cette annulation peut être mal vécue par certains croyants, nous explique Boubacar Niambélé, qui lui aussi avait prévu de faire le Hadj cette année. «Pour beaucoup de musulmans, si une fois qu'ils ont décidé de partir, il y a quelque chose qui les empêche, c'est une mini-catastrophe, explique-t-il. Pour eux, c'est vécu comme s'ils n'étaient pas de bons musulmans. Et s'ils mourraient, ça veut dire qu'ils n'auraient pas fait cela pour compléter la pratique musulmane.»

Un des cinq piliers de l'islam

Le pèlerinage se tiendra du 28 juillet au 2 août, et habituellement c'est plus de 2 millions de pèlerins qui convergent en Arabie saoudite pour le Hadj, l'un des cinq piliers de l'islam.

Communiqué de presse : Litige foncier opposant Ba Saidou Sylla aux grands moulins du Mali (GMM) sur l'ancienne usine des allumettes de la SONATAM

Sonatam

Créée en 1965 par l'Etat, la SONATAM dont l'Etat est toujours le premier actionnaire, est une entreprise citoyenne, transparente et dont l'histoire se confond avec celle du Mali indépendant. Elle prend la parole aujourd'hui pour rétablir la vérité sur une affaire qui lui porte depuis trop longtemps préjudice.

En 2007, la SONATAM SA a annoncé sa volonté de vendre l'immeuble qui abrite l'usine des Allumettes, située à la Zone Industrielle et objet de Titre Foncier (TF) n° 2474. Un appel d'offres a été lancé et s'est conclu au profit de la société Libyenne, LAICO, pour un montant total d'un milliard deux cent millions (1 200 000 000) de FCFA contre les Grands Moulins du Mali (GMM) qui avaient proposé la somme d'un milliard cinquante millions (1 050 000 000) de FCFA.

Il convient en effet de rappeler les faits :

- Il n'y a jamais eu de promesse de vente signée entre la SONATAM et les GMM ;
- Il n'y a jamais eu d'acte de vente signé entre la SONATAM et les GMM ;
- Il n'y a donc jamais eu de paiement par les GMM à la SONATAM au titre de cette pseudo-vente ;
- Il n'y a jamais eu de prise de possession de l'immeuble par GMM ;
- Il n'y a jamais eu d'acte juridique annulant la vente par la SONATAM à LAICO.

En effet, en matière de vente immobilière, sauf à ce que GMM se considère au-dessus des lois (?) : seule la signature de l'acte authentique vaut formation du contrat de vente.

C'est ainsi que s'est déroulée cette tentative d'appropriation d'un bien d'autrui, ainsi que de tentative d'extorsion de fonds au détriment d'une entreprise dans laquelle, nous le rappelons, l'Etat du Mali est le premier actionnaire avec 38,5% du capital. La gravité de ces actions malveillantes porte préjudice à l'activité et à la réputation de la SONATAM et pourrait avoir des conséquences sur la stabilité financière de notre pays puisque la SONATAM est un important contributeur aux recettes fiscales de l'Etat.

LAICO ayant revendu l'immeuble, l'affaire se situe à présent entre le nouvel acquéreur, l'opérateur économique Monsieur BA Saidou SYLLA et les Grands Moulins du Mali de Cyril ACHCAR. La SONATAM espère vivement que cette fois justice sera rendue.

Pour de plus amples renseignements, veuillez prendre attache avec :

Mamoudou HAIDARA (Directeur Juridique et des relations institutionnelles de la SONATAM) : 44 98 05 50

Tombouctou et Taoudéni : Reprise de la phase de rattrapage du DDR accéléré



Le désarmement et la réinsertion des ex-combattants des différents a commencé en 2018. Le 20 juin dernier s'est déroulée, au camp MOC de Tombouctou, la reprise de la phase de rattrapage du Désarmement, de la démobilisation et réinsertion (DDR) intégration accélérée dans les Régions de Tombouctou et de Taoudéni, en présence des représentants de la MINUSMA, des Commissions nationales de DDR et d'intégration, des représentants des Forces armées maliennes (FAMA), des leaders de mouvements armés et des ex-combattants. Cette phase concerne environ 200 ex-combattants de tous les mouvements signataires, y compris les mouvements inclusifs.

Elle a pour objectif de préparer la phase d'intégration de ces éléments des mouvements armés remplissant les critères d'intégration convenus entre les parties maliennes au sein des FAMA, afin de compléter l'effectif des premiers bataillons de la nouvelle armée reconstituée du Mali. Au cours de cette première journée, près de 20 ex-combattants de tous mouvements confondus, sont passés par différentes étapes d'aptitudes et de formations. Puis une carte de démobilisé, un kit d'hygiène et des frais d'installation ont été fournis à chaque ex-combattant.

L'opération a nécessité une parfaite coordination entre de nombreuses unités de la MINUSMA, ainsi que la Commission nationale de DDR, la Commission d'intégration, le MOC (Mécanisme opérationnel de coordination) et l'EMOV (Équipe mixte de vérification). Aux termes de cette opération, qui durera plusieurs jours, ceux qui seront déclarés aptes vont par la suite être transportés vers leurs centres de formation militaires dans les Régions de Ségou et de Koulikoro.

Les autres seront orientés vers des activités socio-économiques afin d'intégrer la vie civile ou encore les paramilitaires et la police territoriale. Cette opération s'inscrit dans le cadre du processus du DDR intégration accélérée des éléments du MOC. «Compte tenu de la situation sanitaire, avant de recevoir ces éléments au Camp MOC pour la procédure d'enregistrement, ils ont d'abord été soumis à un prélèvement pour le test de la Covid-19, à l'hôpital régional de Tombouctou afin d'éviter toute contamination de la maladie à coronavirus», a expliqué Jean Nkaka, chef de l'équipe régionale DDR à la MINUSMA.

Dans un contexte sécuritaire difficile et en cette période de pandémie de la Covid-19, la reprise de cette importante opération, entamée depuis le 12 novembre 2018, est un signe d'espoir pour les habitants des régions de Tombouctou et de Taoudéni.

Source : MINUSMA

Nouveau gouvernement : Difficile accouchement



Plus de deux semaines après la nomination d'un Premier ministre, le Mali est toujours sans gouvernement. Avant même d'être contactés, plusieurs ministres de l'ancienne équipe ont refusé d'être reconduits dans le gouvernement sans un consensus politique. Face à une mobilisation jamais égalée pour exiger son départ de la présidence de la République, IBK n'arrive pas à convaincre la classe politique.

L'importance de la mobilisation des milliers de manifestants montre à quel point le peuple n'est plus avec les choix du président de la République. Le gouvernement qu'il entend former n'arrive pas à se former sur le fonds de cette crise de confiance qui mobilise à la fois des religieux, des citoyens ordinaires et des partis politiques. Tous réclament la mise à l'écart du président et tous ses collaborateurs.

Le chef de l'Etat se trouve dans la situation qui prévalait à la veille du départ de Soumeylou Boubèye Maïga de la primature : pour former un gouvernement, il faut un large consensus autour de la gouvernance. Sauf que cette fois-ci, c'est IBK lui-même que les contestataires veulent chasser. Et c'est à tous les niveaux de la société malienne que l'on reproche au président de la République ses choix et sa manière de laisser pourrir les situations conflictuelles.

Même dans le camp présidentiel ça ne va pas. Pour preuve, les partis de la majorité présidentielle se montrent prudents dans leur soutien au renouvellement de l'exécutif. Dirigés par Bokari Tréta, les partis de la majorité présidentielle ont proposé une démarche de sortie de crise allant dans le sens de la médiation avec les contestataires plutôt que l'organisation de contre-meetings et la tenue d'actes hostiles aux détracteurs du pouvoir.

L'une des raisons du blocage est que la majorité et les contestataires parlent tous des erreurs de gouvernance. Dans une rencontre avec le M5-RFP, la majorité a reconnu que le problème du pays se trouve au niveau de la présidence. D'ailleurs, les frondeurs ont demandé aux proches d'IBK de rejoindre la contestation en raison de cette identité

Koulikoro : L'APEJ assure le démarrage de 91 micro-entreprises pour un coût de 27,3 millions FCFA



La coordination Régionale de l'APEJ à Koulikoro a abrité le mercredi 24 juin dernier la cérémonie de remise de plusieurs financements à 91 jeunes promoteurs. Au même moment ceux de Kayes recevaient 50 financements de 15 millions de FCFA.

L'ensemble des kits est estimé à une enveloppe de 27 300 000 FCFA. Cet appui à l'entrepreneuriat rentre dans le cadre des activités prévues en 2020. Au terme de cette année, le projet vise l'objectif de former et de financer 588 jeunes. Une aubaine pour les jeunes de la région.

L'événement était placé sous la présidence de M. José Pierre Félix COULIBALY, Directeur Général Adjoint de l'APEJ en présence du Préfet et du Maire de Koulikoro, la Coordinatrice Régionale de l'APEJ, le représentant d'ICCO Coopération et le Chef du Département entrepreneuriat jeunes de l'APEJ.

Les 91 bénéficiaires évoluent dans les secteurs de l'agroalimentaire et de l'artisanat utilitaire.

Le Projet EJOM offre des possibilités d'emplois décentés aux jeunes du Mali. Financé par l'Union européenne, un consortium d'ICCO, de WASTE, l'APEJ et dirigé par la SNV, il s'agit de développer des chaînes de valeur par la formation de 8 620 jeunes dont 2 586 femmes et 1 293 migrants à créer 6 472 emplois.

CICOM APEJ

des points de vue sur la gouvernance.

Pour un parti comme le RPM, le Premier ministre doit venir de ses rangs en tant que première force politique du pays. Ce parti du président de la République n'a jamais été associé au choix d'un Premier ministre. Dès lors, comment attendre de ses militants un soutien de taille à la formation du gouvernement que l'on s'apprête à former. C'est tout juste quelques proches d'IBK au sein du parti qui sont susceptibles d'être choisis comme ministres au grand dam des autres cadres.

A.D



COMMUNIQUE N°001-2020 RELATIF A L'UTILISATION DES ENFANTS LORS DE MANIFESTATIONS POLITIQUES

La Coalition Nationale des ONG Africaines en faveur des Enfants au Mali (CONAFE-Mali) interpelle les autorités administratives, politiques, les acteurs politiques et l'opinion nationale sur l'utilisation des enfants à des fins politiques.

La CONAFE-Mali a constaté avec une très grande inquiétude et une profonde amertume l'utilisation des enfants par certains acteurs politiques dans le cadre d'une activité de mobilisation tenue le 25 juin 2020 à Bamako.

La CONAFE-Mali tient, une fois de plus, à rappeler à la population malienne en général et aux acteurs politiques en particulier, que la place des enfants est ailleurs que sur le terrain politique. A ce titre, il est impératif pour tous les acteurs de cesser d'exploiter les enfants en les manipulant de diverses manières. Les enfants ne doivent pas être utilisés dans des manifestations « populaires et politiques » comme vient de constater la CONAFE et ses partenaires, le 25 juin 2020 lors d'un meeting organisé par un mouvement politique de la place.

La CONAFE-Mali lance un appel aux autorités et à toutes les forces vives du Mali, y compris aux parents, pour qu'ils redoublent d'efforts afin d'appuyer les acteurs de la protection de l'enfance dans leur lutte contre l'utilisation des enfants à des fins politiques, utilisation qui les expose à de réels dangers et est contraire aux principes de la participation de l'enfant.

Dix jours après la célébration de la Journée de l'Enfant Africain, qui commémore le massacre des enfants de Soweto, nous rappelons les risques encourus par les enfants lors des manifestations et mobilisations populaires sont nombreux surtout dans le contexte actuel : **mouvements de masse, enlèvements, contaminations, blessures, égarements, mort etc.**

Nous profitons de cette occasion pour exhorter les acteurs politiques à d'avantage œuvrer pour améliorer les conditions de vie des enfants du Mali, dont le quotidien reste la pauvreté, le non accès aux services sociaux de base, les meurtres, la fermeture des écoles, la mendicité, l'exploitation etc. Cela en violation des instruments adoptés et ratifiés par le Mali (Convention Relative aux Droits de l'Enfant, Charte Africaine des Droits et du Bien Être de l'Enfant).

Fait à Bamako, le 26 juin 2020

Boncana MAIGA, Président de la CONAFE-Mali



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Secrétaire Général du Ministère de la Jeunesse et des Sports informe l'opinion nationale et internationale que **Monsieur Oumar Hamadada TOURE, Directeur du Carrefour des Jeunes de Bamako**, a été enlevé, le samedi 27 juin 2020 dans la soirée par des individus non identifiés entre Douentza et Boni en partance à Gao pour des raisons de famille.

Dès l'annonce de son enlèvement, les autorités du pays ont été informées et ont entrepris des actions en vue de sa libération.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports exprime sa compassion à la famille de Monsieur TOURE et l'assure de son entière disponibilité à entreprendre et à accompagner toutes les initiatives des autorités compétentes visant à assurer sa libération.

Bamako, le 28 juin 2020

LE SECRETAIRE GENERAL


Amadou Diarra YALCOUYE
Chevalier de l'Ordre National



Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle : Le programme AGREF COVID-AO s'engage dans la lutte contre la Covid-19

La Coordination nationale des organisations paysannes du Mali (CNOP) a organisé la mise en place et le lancement des activités d'un comité national de veille et d'action contre la Covid-19, jeudi 25 juin 2020, à Bamako. Cet événement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'urgence d'appui à la gestion de la pandémie et à la résilience des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest (AGREF COVID-AO). Il avait pour objectif l'information de l'opinion nationale et régionale de la mise en place d'un mécanisme de veille afin de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de minimiser la propagation de Covid-19.



Cette initiative est le fruit de la fédération de 12 organisations des acteurs de chaîne de valeurs au niveau régional. Les activités du programme se dérouleront dans les 15 pays de la Cédéao, avec pour cible les zones rurales et péri-urbaines. La Mauritanie et le Tchad sont aussi concernés. Ce programme prendra en compte les réseaux et associations de jeunes en Afrique de l'Ouest et dans les différents pays. Il estime à un total de 10 000 000 d'exploitations familiales le nombre de bénéficiaires de la présente initiative des réseaux régionaux d'OP et d'OSC. Ils sont, entre autres : RBM, APSS, PANEPAO, ROPPA. Elle vise à faire face aux crises qui pourraient affecter les agricultures familiales, outre la pandémie de la Covid-19. Il s'agit entre autres, de la crise environnementale, climatique, la famine, la sécheresse, le déplacement massif des populations, les conflits armés, la situation d'insécurité alimentaire. Elle a l'appui de la Cédéao, de l'Uemoa et du Cils. Ibrahim Coulibaly, président de CNOP, a

déclaré que, jusqu'à présent, « **en milieu rural, la plupart des paysans ne croient pas à l'existence de cette maladie** », tout en ajoutant qu' « **il est de notre responsabilité de faire circuler l'information dans les zones reculées et de faire remonter les informations de la base au sommet** ».

Les organisations maliennes, membres du réseau, ont indiqué que ce comité est un espace qui sera ouvert à tous ceux qui veulent transmettre des données de la situation réelle sur le terrain, c'est-à-dire ce qui passe dans les zones rurales. Pour eux, tous les Maliens doivent œuvrer afin d'intensifier les actions de sensibilisation pour éradiquer ou minimiser la propagation de ladite pandémie, en cette veille de campagne agricole. Pour les responsables de CNOP, mettre en place un groupe de veille afin de nouer le dialogue avec l'ensemble des acteurs et de rapporter ce qui se passe au niveau des communautés à la connaissance des autorités est quelque chose qui est de notre responsabilité en tant qu'acteurs de la société

civile.

Après la mise en place de ce comité, il envisage de mener des actions de sensibilisation sur le terrain auprès des communautés paysannes. Il s'agit des débats radiophoniques, de diffusions des messages de sensibilisation. En plus, il s'agira de relayer les plans de ripostes du gouvernement malien et des institutions régionales à travers le Mali. Les responsables de CNOP se sont interrogés sur l'état d'opérationnalisation des centres de santé dans les villages ou les Communes rurales du Mali. Pour l'un des membres de ce comité, l'économie mondiale est à terre et si les économies rurales sont aussi affectées, c'est 70 % de la population de notre pays qui sera dans une situation de crise grave. « **On doit se donner la main sans se juger, s'insulter et faire ce qui est en notre pouvoir pour minimiser la propagation de la maladie à coronavirus** », a conclu Ibrahim Coulibaly.

■ Ibrahim Sanogo

Sahel : La France face aux limites de l'action militaire



Les succès militaires remportés ces derniers mois au Sahel par les troupes françaises permettent à Paris d'afficher un optimisme prudent, mais le bilan de sept années d'opérations en témoigne: les victoires tactiques ne suffisent pas à sortir durablement cette région de l'ornière.

Alors que les groupes armés avaient pris l'avantage en 2019 en multipliant les attaques contre des bases militaires maliennes et nigériennes, les soldats de la force antijihadiste française Barkhane, forts de 600 hommes supplémentaires – plus de 5000 au total – ont inversé la tendance avec leurs partenaires.

D'abord contre les groupes liés à l'organisation État islamique, rassemblés par Paris sous le vocable État islamique au grand Sahara (EIGS). Désigné au sommet France – Sahel de Pau (sud de la France) comme l'ennemi numéro un en janvier, l'EIGS a depuis subi de lourdes pertes dans la zone des «trois frontières», aux confins du Mali, du Niger et du Burkina Faso. Ensuite dans le centre et le nord du Mali, où les forces spéciales françaises, aiguillées par un drone américain, ont tué début juin le leader d'Al-Qaida au Maghreb islamique (Aqmi), l'Algérien Abdelmalek Droukdal.

«On a inversé le principe d'incertitude. C'est nous qui sommes imprévisibles pour les groupes terroristes», se félicitait juste après l'opération un haut gradé de l'état-major fran-

çais. «Aujourd'hui au Sahel, la victoire est possible et c'est bien la perception qui est en train de s'installer chez nos partenaires», claironnait même un conseiller de la présidence.

Mais l'optimisme parisien ne fait pas l'unanimité.

«C'est indéniable qu'il y a eu des succès tactiques» dans cette zone, estime Jean-Hervé Jezequel, chercheur à l'International Crisis Groupe (ICG). Mais il oppose un «sentiment de déjà vu» à cet auto-satisfecit. «Les Français ont déjà tenu ce discours à plusieurs reprises, notamment en 2018».

À l'époque, s'alliant avec des groupes armés locaux, la France avait axé son action sur le nord-est malien. Résultat, «des gros succès tactiques mais un impact long terme limité voire nul. Car Barkhane a ensuite délaissé la zone pour se concentrer ailleurs et laissé le champ libre aux jihadistes qu'ils avaient chassés», analyse une source humanitaire dans la zone.

Exactions des forces locales

Les pouvoirs centraux de ces pays, parmi les plus pauvres du monde, peinent quant à eux à réinvestir les territoires fraîchement ratissés pour offrir protection, éducation, justice et ser-

vices de base à des populations livrées à elles-mêmes.

Ainsi, le mantra français est invariable depuis des années: «le volet militaire n'est qu'un outil», répétait encore récemment la ministre française des Armées Florence Parly, en rappelant l'importance d'un retour des services de l'État et de l'aide au développement.

En janvier, le président Emmanuel Macron avait prévenu que «toutes les options» étaient sur la table, y compris un retrait français. Aujourd'hui, Paris continue de souligner que sa présence militaire n'a pas vocation à être éternelle, mais l'heure du départ n'a pas sonné.

La France vante une meilleure coordination avec les forces locales qui, selon l'exécutif français, ont progressé bien que toujours «fragiles». Dans les faits, ces armées sous-équipées et peu formées sont encore loin d'être autonomes. Mi-juin, dans le centre du Mali, au moins 27 soldats sont morts dans une embuscade.

«Le nombre d'attaques dans la région de l'Ouest Sahélien a augmenté de 250 % depuis 2018. Les pays partenaires restent déterminés contre le terrorisme, mais n'ont pas les moyens de contenir ni réduire la menace de façon soutenue», estime le département d'État américain dans un rapport publié mercredi.

Et les accusations d'exaction commises par les forces locales ces derniers mois plombent les efforts de la communauté internationale (outre Barkhane, les forces onusiennes de la Minusma et la force de formation des Européens EUTM). “

Le sommet de Pau avait précisément souligné l'importance de combattre à la source le sentiment anti-français dans la région. C'est d'ailleurs en partie pour atténuer la méfiance contre l'ex-puissance coloniale que la France se démène pour mobiliser ses partenaires européens.

Paris mise ainsi beaucoup sur Takuba, un groupement de forces spéciales européennes censées accompagner les Maliens au combat. Las, après un an de tractations, seuls une centaine d'Estoniens et de Français seront déployés en son sein cet été. Quelque 60 Thèques devraient les rejoindre à l'automne ainsi que 150 Suédois en 2021. La Grèce et l'Italie continuent d'étudier le dossier.

■ **Source: Le Journal de Montréal**

Hadj 2020 : Remboursement garanti

C'est acté à la faveur des rencontres que le Directeur général de la Maison du Hadj, le Dr Abdoul Fatah CISSÉ, a eues successivement avec les agences de voyage privées et les services techniques impliqués dans l'organisation du pèlerinage musulman aux lieux saints de l'islam. C'était mercredi et vendredi derniers, à la Maison du Hadj, dans le sillage de la Déclaration officielle, qui a été rendue publique par les autorités saoudiennes, limitant le hadj 2020 aux seuls résidents et citoyens saoudiens.

Environ 20 à 25% des candidats potentiels se sont inscrits pour le compte de la filière gouvernementale, soit un peu moins de 300 personnes, après paiement des frais y afférents, à savoir : 2 millions 747 mille 815 FCFA, a révélé le DG CISSÉ.

Le principe est acquis pour celui qui voudrait retirer son argent après le report du hadj sur 2021 en ce qui nous concerne au Mali et, singulièrement, les candidats de la filière publique, soit un quota de 1 500 pèlerins, a

soutenu le Dr CISSÉ.

Pour cela, a expliqué le DG de la Maison du Hadj, il suffit de faire une simple demande en bonne et due forme et pouvoir ensuite se rendre à la BDM-SA pour rentrer en possession de ses sous, sans contrainte majeure ni difficulté particulière.

En revanche, celui qui souhaiterait garder son argent pour le hadj 2021, a promis le Dr CISSÉ, aura l'avantage d'être parmi les premiers pèlerins à pouvoir effectuer le voyage de la Mecque, surtout qu'il va falloir s'attendre à une grande affluence l'année prochaine avec le cumul de deux années de campagne, soit 26 646 pèlerins potentiels pour seulement 13 323 places réelles.

Mieux, les dispositions sont en cours pour maintenir le cap des inscriptions et autres formalités administratives au niveau national, histoire de pouvoir se mettre au même diapason que de nombreux autres pays musulmans qui sont déjà abonnés à la culture de l'anticipation en matière d'organisation du hadj, a

soutenu le DG CISSÉ, précisant que certains de ces pays bouclent leur campagne six mois ou une année à l'avance.

Plusieurs propositions ont été faites dans ce sens, dont celle de fixer une date-butoir en 2020 pour la fin des inscriptions au compte de la campagne 2021, a indiqué le DG de la Maison du Hadj.

D'ores et déjà, a-t-il poursuivi, les agences de voyage privées et les services techniques sont tous acquis à cette démarche pour maintenir en place le dispositif actuel et pouvoir ainsi s'inscrire dans une logique d'anticipation à ériger en principe d'action.

Cette nouvelle façon de faire permettra à coup sûr, est convaincu le Dr CISSÉ, de tourner le dos à une ancienne pratique toujours en cours, celle qui consiste à mettre la charrue avant les bœufs, à savoir : signer des contrats en Arabie Saoudite pour ensuite venir chercher des clients/pèlerins au Mali, avec toutes sortes de difficultés et d'acrobaties aléatoires.

■ Source : CCOM/MDH



Démission de la Cour constitutionnelle : L'article 50 inapplicable !



La crise politique et institutionnelle actuelle aidant, la matière constitutionnelle habituellement enfermée dans les Facultés de droit, s'est échappée des amphithéâtres et les réseaux sociaux. Tant mieux ! Pourquoi pas ! Sauf que cela tend de plus en plus à prendre la tournure de mode où, comme lors de défilés, chacun rivalise de créativité juridiques souvent contestables pour mieux se vendre, quitte à écorner parfois des évidences établies par la doctrine et la jurisprudence constitutionnelle. L'article 50 de la Constitution en est un cas d'école. Il est ainsi libellé : « **Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité du territoire national, l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République**

prend les mesures exceptionnelles exigées par ces circonstances après consultation du Premier ministre, des Présidents de l'Assemblée nationale et du Haut Conseil des Collectivités ainsi que de la Cour Constitutionnelle. Il en informe la Nation par un message. L'application de ces pouvoirs exceptionnels par

le Président de la République ne doit en aucun cas compromettre la souveraineté nationale ni l'intégrité territoriale. Les pouvoirs exceptionnels doivent viser à assurer la continuité de l'Etat et le rétablissement dans les brefs délais du fonctionnement régulier des institutions conformément à la Constitution. L'Assemblée nationale se réunit de plein droit et ne peut être dissoute pendant l'exercice des pouvoirs exceptionnels ».

Les appels répétés à l'usage abusif de l'article 50

L'article 50 est actuellement soumis à de nombreuses interprétations servant de prétextes aux appels répétés à son usage abusif. Ces interprétations parfois abusives ont conduit à en faire une sorte de recette miracle, pour ne pas dire l'ultime arme de démolition de l'institution judiciaire de la Cour constitutionnelle. Dès lors qu'on prétend que « **l'article 50 permet au Président de tout faire puisqu'il n'y a pas de Constitution** », le pas est vite franchi. On en déduit que « **le Président de la République peut dissoudre la Cour constitutionnelle en mettant en œuvre l'article 50 de la Constitution** » et qu'il peut en l'occurrence « **utiliser pour chasser les trois membres récalcitrants de la Cour constitutionnelle qui refusent de démissionner** ». On notera qu'il y a comme une sorte d'obsession et d'acharnement injustifiés sur ce fameux article 50 qu'on a tendance à administrer de manière systématique comme le remède miracle à la moindre crise politique du pays. Déjà en décembre 2017, les mêmes refrains ont entonné que le Président potentiel candidat présidentiel, aurait pu mettre en œuvre les





pouvoirs exceptionnels de l'article 50 afin de décider de la tenue de la présidentielle de 2018 uniquement dans les zones sous le contrôle de l'Etat central ! **En d'autres termes, il avait été prôné de permettre au Président IBK d'exercer des pouvoirs « dictatoriaux »** en pleine période de consultations électorales alors qu'il était lui-même partie prenante auxdits scrutins. Chacun peut apprécier l'image rocambolesque qu'aurait ainsi projeté, l'imposture d'un Président de la République candidat potentiel à sa propre succession se dépouillant, en pleine bataille électorale, de toutes contraintes constitutionnelles ou légales, sous le prétexte d'une insécurité qui régnerait sur certaines parties du territoire national.

En fait, les appels répétés à l'usage abusif de

l'article 50 relèvent d'une interprétation erronée de la Constitution au regard des conditions de sa mise en œuvre et de la portée des mesures exceptionnelles pouvant être édictées dans ce cadre par le Président de la République. Il est heureux de constater que jusque-là, le Président IBK est resté sourd à ces appels. Et c'est tant mieux pour l'honneur de la Constitution du 25 février 1992 et de son article 50 !

Les deux conditions de fond de l'article 50 font défaut

En effet, deux conditions de fond sont indispensables au déclenchement de l'article 50 par le Président de la République et qui illustrent parfaitement son caractère tout à fait ex-

ceptionnel. Il est à préciser qu'il s'agit là, non pas de deux conditions alternatives, mais plutôt de deux conditions cumulatives en ce sens qu'elles doivent être simultanées. D'une part, il faut une menace grave et immédiate sur les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité du territoire national, l'exécution des engagements internationaux du Mali. D'autre part, il faut que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels soit interrompu. Or, jusqu'à ce jour, aucune de ces deux conditions n'est réunie au Mali. Par ailleurs, le régime juridique consécutif à une mise en œuvre éventuelle de l'article 50 ne permet nullement, à travers les mesures exceptionnelles prises dans ce cadre par le Président de la République, de dissoudre la Cour constitutionnelle.

Pas de menace grave et immédiate sur les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité du territoire national, l'exécution des engagements internationaux du Mali !

Il faudrait d'abord, comme souligné plus haut, une menace grave et immédiate sur les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité du territoire national, l'exécution des engagements internationaux du Mali. Si le caractère subjectif de cette première condition donne quelques marges d'appréciation au Président de la République, il n'empêche qu'il ne peut en tout état de cause, s'agir de n'importe quelle menace. L'article 50 précise bien que ladite menace doit être grave et immédiate.

A cet égard, qui oserait sérieusement assimiler la crise politique actuelle participant de l'exercice démocratique d'un droit constitutionnel, à une situation de « **menace grave et immédiate sur les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité du territoire national, l'exécution des engagements internationaux du Mali** » ?

Pas d'interruption du fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels !



En plus de cette première condition, l'article 50 suppose aussi une interruption du fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels dans le sens d'un chambardement généralisé de tout le système politique. Cela signifie que le pays doit se trouver dans une situation politique chaotique telle que les pouvoirs publics constitutionnels ne sont plus en état de fonctionner régulièrement comme en France avec le putsch des généraux d'Alger à l'origine de la mise en œuvre en 1961 de l'article 16 de la Constitution française dont notre article 50 n'est que la copie édulcorée. Bien évidemment, il faudrait naturellement comprendre par « pouvoirs publics constitutionnels », les pouvoirs publics organisés par la Constitution, à savoir essentiellement la Présidence de la République, le gouvernement et l'Assemblée nationale. C'est si et seulement si ces deux conditions sont réunies que le Président de la République, après consultation du Premier ministre, des Présidents de l'Assemblée nationale, du Haut Conseil des Collectivités et de la Cour Constitutionnelle, est fondé à recourir à l'article 50 en prenant les mesures exceptionnelles exigées par les circonstances.

Le Président ne peut pas tout faire sous le régime de l'article 50

Certains prétendent que « l'article 50 permet au Président de tout faire puisqu'il n'y a pas de Constitution » ! Avec tout le respect dû à ces commentaires, il est difficile d'y souscrire, car ils paraissent véhiculer l'interprétation comme quoi les mesures excep-

tionnelles prises dans le cadre de l'article 50 seraient dédouanées de tout encadrement juridique. Or si tel était effectivement le cas, quelle serait la raison pour laquelle le constituant de 92 a pris le soin de préciser ainsi qu'il suit à l'alinéa 3 de l'article 50 : « **L'application de ces pouvoirs exceptionnels par le Président de la République ne doit en aucun cas compromettre la souveraineté nationale ni l'intégrité territoriale** ». Par ailleurs, pourquoi le constituant a-t-il en outre ajouté ce qui suit à l'alinéa 4 : « Les pouvoirs exceptionnels doivent viser à assurer la continuité de l'Etat et le rétablissement dans les brefs délais du fonctionnement régulier des institutions conformément à la Constitution ». En des termes plus simples, les pouvoirs exceptionnels du Président de la République destinés au rétablissement de la Constitution ne peuvent s'exercer qu'à cette seule fin. Comment peut-on, en dépit de ces alinéas 3 et 4, soutenir que l'article 50 « permet au Président de tout faire puisqu'il n'y a pas de Constitution » ? Il est évident qu'une telle interprétation laxiste ne tient pas la route. L'article 50 lui-même dit clairement que lorsqu'il est mis en œuvre, les pouvoirs exceptionnels du Président de la République qui en découlent ne peuvent compromettre la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale » ni viser d'autres objectifs que celui d'assurer la continuité de l'Etat et le rétablissement dans les brefs délais de la Constitution. Comme pour avertir que le Président de la République ne peut pas tout faire sous le régime de l'article 50.

Impossible d'invoquer

L'article 50 pour dissoudre la Cour constitutionnelle

D'autres argumentaires tout aussi évidents et indiscutables attestent bien que le Président de la République ne peut tout faire y compris dissoudre la Cour constitutionnelle. En l'occurrence, comment le pourrait-il, quand on sait que c'est cette même Cour qui est saisie à titre consultatif en vue d'émettre un avis sur la réunion des conditions exigées pour le déclenchement de l'article 50.

De la même manière que cette consultation confère une garantie constitutionnelle au déclenchement de l'article 50, il est clair que la mise en œuvre des pouvoirs exceptionnels nécessite implicitement l'œil vigilant de la Cour constitutionnelle. Car, si ce n'est à travers la Cour constitutionnelle, comment va-t-on s'assurer que les pouvoirs exceptionnels du Président de la République ne vont pas compromettre la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale ou viser d'autres objectifs que d'assurer la continuité de l'Etat et le rétablissement de la Constitution ?

Comment est-il possible de concevoir dans ces conditions que la dissolution de la Cour constitutionnelle puisse constituer en soi l'objectif même du recours à l'article 50 ? Le maintien pendant l'exercice des pouvoirs exceptionnels de l'Assemblée nationale qui se réunit de plein droit et ne peut être dissoute pendant la période d'exception, participe de la même logique républicaine.

Le Président de la République que l'article 50 prive de son pouvoir constitutionnel de dissolution de l'Assemblée nationale ne saurait, sous le prétexte de ce même article, s'arroger le pouvoir exorbitant de dissolution de l'institution judiciaire de la Cour constitutionnelle qui n'est même pas imaginable en période de vie constitutionnelle normale.

IBK n'a aucun intérêt politique ni juridique à se servir d'une disposition constitutionnelle controversée, plutôt propice à la personnalisation du pouvoir, qui plus est, dans le but de dissoudre une institution judiciaire au moment où sa légitimité se trouve fortement remise en cause. Ce serait pour lui, une gravissime et impardonnable faute politique de plus.

Dr Brahim FOMBA, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJP)



Crise malienne : Le difficile exercice des pro-IBK

Les proches et les soutiens du Chef de l'Etat ont sonné la mobilisation pour s'opposer à ceux qui exigent la démission d'IBK. Mais le problème, c'est que beaucoup de défenseurs du Président poussent leur sursaut jusqu'à oser affirmer que tout va bien dans la gouvernance d'IBK. En adoptant cette approche, ne tombent-ils pas dans un déni de réalité qui risque de creuser davantage le fossé entre IBK et le peuple ?



L'imbroglio continue autour du sort de notre III^e République. Les nuages épais de l'incertitude planent sur l'avenir de notre « Nous » en tant que nation soudée. Le spectre de la division s'étend chaque jour un peu plus et il cause des cassures béantes dans le brassage social, ethnique et culturel qui a été naguère la force de notre pays. Déjà mis à mal par l'irréductibilité des groupes armés qui font la loi au nord, et effrité par les crimes abominables qui rythment le quotidien des Maliens du centre, le ciment de l'unité nationale est en train de se craqueler dans ce qui reste du Mali.

Pendant ce temps, maints flatteurs du pouvoir, soucieux avant tout de conserver leurs privilèges acquis à force de zigzags immoraux, ne trouvent d'autre argument que celui qui consiste à brandir l'étendard du déni de réalité. Ces myopes politiques de la République vivent-ils vraiment sur la même planète que la population qui souffre ? Ou bien sont-ils enivrés par le jus de l'égoïsme qui altère depuis trop longtemps leur jugement ? En faisant croire à IBK que tout va bien et en osant claironner que rien ne doit changer, mesurent-ils la faute morale qu'ils commettent vis-à-vis du peuple qui trime, pleure et endure dix-huit millions de tourments ?

Alors même que les Maliens, à la majorité absolue, espèrent voir nos institutions entrer dans une ère d'amélioration, de performance et de pleine objectivité, ces quelques défen-

seurs d'un statu quo impossible persistent à vouloir figer l'aiguille du changement de cap. Accrochés à des certitudes qui rament à contre-courant de l'évidence, et piégés dans le labyrinthe de leur mal gouvernance, ces avocats des pratiques actuelles peinent encore à réaliser qu'ils portent à leurs bras des montres qui ne sont plus vraiment à l'heure.

Ces champions du tel quel sont certains caciques, individus, associations et mouvements divers, qui soutiennent sur du faux la cause du régime IBK. Depuis une semaine, on les voit qui s'organisent tambour battant. Et ils le jurent. Leur cri de ralliement, c'est préserver le fragile socle sur lequel la patrie tient encore. Leur motivation, c'est « être les sentinelles » de l'ordre républicain sans lequel le pays péricliterait dans les abîmes.

Reconnaissons-le. Leur démarche est de bon aloi, certes. Leurs intentions découlent d'une juste logique, pourquoi pas.

Mais, l'argumentaire des IBKistes et autres défenseurs du régime qui soutiennent que tout doit rester en l'état, buttent sur quatre circonstances accablantes qui plaident contre la galaxie IBK.

D'abord, le bilan. Malgré leur zèle à défendre l'indéfendable et leur entrain à prouver l'indémontrable, les chantres du tout-va-bien ont grand peine à vendre les résultats maigrelets du Président de la République depuis 7 ans. Ensuite, l'évidence. C'est que depuis 7 ans, beaucoup de nos gouvernants ont pris trop de

libertés et ont commis moult désinvolture vis-à-vis de la Constitution de 92. Autant de comportements qui frôlent l'anti-républicanisme ont nourri le manque absolu de confiance des citoyens dans les institutions, et ont (est-il même besoin de le rappeler ?) activé les boutons de la colère généralisée contre le régime actuel.

Aussi, les antécédents. Car, ironie de l'histoire, en 2008, l'actuel locataire de Koulouba, vent debout contre la contre-performance supposée de l'Exécutif d'alors, avait gentiment demandé à ATT de « s'améliorer ou passer la main. »

A présent qu'il est dans la position du sermonneur sermonné, IBK va-t-il comprendre que les appels à sa démission sont en réalité la plainte de millions de ses compatriotes qui attendent de lui qu'il agisse mieux ?

Enfin, l'approche qu'IBK a du pouvoir, est le quatrième aspect qui l'accable aux yeux d'innombrables citoyens. Cela est un secret de polichinelle : IBK préfère régner sans gouverner. Laissant tout ou presque aux soins de ses Premiers ministres successifs, le Chef de l'Etat (à quelques exceptions près) ne met pas sa main dans le cambouis. Deux exemples symbolisent ce mode de gestion d'IBK. Le premier concerne ses « Je n'étais pas au courant » souvent confessés à propos de certains dossiers brûlants. Le second, d'une fraîche actualité, est l'incroyable enlèvement qu'avait connu le dossier des enseignants.

Or, cette posture du Président n'a cessé de se renforcer dans l'esprit de ses concitoyens l'idée qu'il est éloigné et déconnecté du peuple. On le voit. La plaidoirie à décharge que les zéloteurs du régime IBK mènent, souffre de beaucoup de failles.

Mais, malgré ses erreurs répétées de gouvernance, IBK, en Père de la nation, détient en grande partie la clé pour tirer le Mali d'affaire et sauver la fragile unité nationale qui demeure. S'il veut convaincre qu'il n'est pas Néron (cet empereur romain qui préféra jouer de la lyre pendant que Rome brûlait), il doit aller au-delà de la main tendue et écouter les voix sages qui lui conseillent de se réinventer lui-même et d'être le Président non-clanique qui sait poser des garde-fous aux errements de ses proches et de débarrasser nos institutions des mauvaises herbes qui les gangrènent depuis trop longtemps.

■ Ibrahim Sanogo

Législatives à Kati : Nouhoum O. Diarra dénonce l'inversion des résultats

« Le mandataire de la liste RPM-ADEMA-URD, Alou Badra Sangaré doit avoir honte de se taper la poitrine avec une victoire volée »

Dans un entretien qu'il a accordé au journal « Malikilé », le candidat du PRVM-Fasoko dans la circonscription électorale de Kati, Nouhoum Oumar Diarra revient sur les circonstances dans lesquelles sa liste a perdu les dernières élections législatives et dénonce les contrevérités du mandataire de la liste RPM-ADEMA-URD. Lisez !



Le candidat malheureux du PRVM-FASOKO à Kati

Quel est le sentiment qui vous anime après l'arrêt contesté de la Cour constitutionnelle relatif aux résultats définitifs du second tour des élections législatives de 2020 ?

Nouhoum O Diarra : Pour répondre sincèrement à votre question, j'ai un sentiment de discrédit sur les juges de la Cour constitutionnelle. Nous avons été déclaré

vainqueurs au niveau du conseil de cercle de Kati et au niveau du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation. Mais nous avons été surpris de constater que ces résultats provisoires données par ces deux structures étatiques ont été tripotés et changés en faveur de la liste sur laquelle le parti présidentiel était représenté. Et cela a été par les neuf sages de la cour au moment même où nos adversaires avaient commencé à nous

féliciter pour notre brillante victoire. Mais à la grande surprise de tous, la liste qui s'était résignée à admettre sa défaite a été déclarée vainqueur. Nous et nos électeurs avons ressenti cela comme un coup de tonnerre sur nos têtes. Nous avons été spoliés de façon très flagrante de notre victoire chèrement acquise. Notre amertume est encore intense. Je crois cet événement, auquel tous les Maliens ont assisté, nous marquera à jamais. Ça donne le dégoût de la politique malienne.

Plus d'un mois après cet événement, vous restez encore mobilisés pour que cette injustice soit réparée. Qu'est-ce que vous cherchez concrètement ?

NOD : Nous demandons à ce que notre victoire, obtenue par la voie des urnes telle que recommandée par la démocratie malienne, nous soit restituée. Cela le plus rapidement possible. Je rappelle au passage que nous avons déjà mis en place un collectif dénommé collectif des victimes de Manassa Danioko qui a obtenu l'adhésion de toutes les circonscriptions où les populations ont estimé que le verdict des urnes n'a pas été respecté. Nous avons demandé au gouvernement de procéder à la résolution de cette crise postélectorale par la voie politique. C'est un problème politique à laquelle il faut apporter des solutions politiques. Pour ce faire, le gouvernement à deux choix soit il restitue aux gagnants par la voie des urnes leurs victoires en se référant aux résultats provisoires donnés par le ministère de l'administration territoriale, soit à défaut il peut procéder par jurisprudence à l'organisation de nouvelles élections partielles dans les circonscriptions où les élections du 29 avril passé ont été contestées. Je rappelle d'ailleurs que cette dernière option est aussi défendue par la Cédéao et La Conseil national de la société civile.

Dans une récente conférence de presse animée par le mandataire de la liste adverse déclarée vainqueur par la Cour constitutionnelle ne tarissait pas d'éloges sur l'arrêt contesté des neuf sages et vous faisait passer pour des perdants jaloux qui ne veulent pas se rendre à l'évidence. Quel est votre commentaire ?

NOD : je crois que le mandataire de la liste RPM-ADEMA-URD, Alou Badra Sangaré doit se taire pour ne pas se faire ridiculiser. L'arbre ne doit pas cacher la forêt. Tout le monde sait comment sa liste a été repêchée et d'être déclarée victorieuse sur du faux par la Cour constitutionnelle. Ils doivent avoir honte de se taper la poitrine avec une victoire volée. D'ailleurs, je signale qu'on appelle aujourd'hui ces députés à Kati : les députés nommés par la Cour constitutionnelle. Alou Badra Sangaré est dans une posture de faux-fuyant en disant que la loi électorale a été violée par le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation. Il est dans la dynamique de se cacher sous une soi-disant défaillance de l'Etat. C'est la responsabilité de l'Etat qu'il est en train de critiquée car c'est l'Etat qui a délégué ses pouvoirs à des gens qu'il dit avoir commis des fautes. Cela n'est une raison de se glorifier, car nous n'avons pas à payer à la place de l'Etat. Et je ne pense même pas que cela n'a pas été le cas dans la circonscription de Kati. Car ce sont les mêmes personnes qui ont organisé le premier tour des élections qui ont aussi géré le second tour. Il s'agit des mêmes présidents et assesseurs qui ont dirigé les élections dans la commune rurale du Mandé. Et à l'époque, nous avons fait une « sommation interpellative » au niveau de la préfecture de Kati, au niveau de la sous-préfecture de Kalaban-Coro et au niveau de la commune rurale du Mandé. En clair, lorsque le Secrétaire général de la mairie de la commune rurale du Mandé, qui est apolitique, a reçu la lettre circulaire des syndicats des enseignants qui lui notifiait que leurs militants ne participeront pas à l'organisation des dites élections, il a fait

une note à laquelle a été jointe la lettre circulaire et le tout a été envoyé au préfet de Kati. Après la réception de cette note du Segal, le préfet a instruit au sous-préfet d'aller faire le constat et proposer une liste des présidents et assesseurs. Et c'est cette liste qui a été proposée par le sous-préfet qui a été validée par le Préfet de Kati. Mieux, c'est le Préfet de Kati qui a envoyé les formateurs pour aller former les remplaçants validés par le Préfet bien avant la tenue des élections. Et ceux-là qui disent aujourd'hui que la loi électorale a été violée avaient leurs délégués dans les 62 bureaux de vote qui ont été annulés. Et le plus révoltant dans cette affaire est que Manassa et les autres sages ne se sont même pas donné de la peine de consulter nos requêtes au moment de rendre leur verdict. Ils se sont plutôt agrippés aux requêtes formulées par nos adversaires.

La crise postélectorale a été un élément déclencheur des manifestations en cours dans la rue contre le régime IBK. Quel est le rapport que le collectif des victimes de Manassa entretient avec le M5-RFP ?

NOD : Effectivement, il n'y avait pas tous ces problèmes avant cette crise postélectorale. Les problèmes ont commencé juste après la crise électorale qui a mobilisé les Maliens dans toutes les circonscriptions électorales où les voix des populations n'ont pas été respectées. Par rapport à votre question, notre position est claire. Officiellement, le collectif a décidé de ne pas adhérer au M5-RFP. Parce qu'avant la naissance de ce mouvement, nous

avons déjà utilisé d'autres canaux de revendication afin que nos victoires soient restituées. Il s'agit du Haut Conseil islamique dirigé par Ousmane Chérif Madani Haïdara. Nous avons été le voir et il nous a promis de se battre à nos côtés pour que nos revendications soient portées à qui de droit. Mais, je rappelle que les adhésions individuelles à ce mouvement restent ouvertes pour chaque membre du groupe et personnellement je soutiens le M5-RFP.

Avez-vous une idée sur le moral de vos électeurs qui s'attendaient à un changement ?

NOD : Les électeurs sont très déçus. Ils ont le moral au talon. L'impatience de voir des hommes et des femmes qu'ils ont choisis pour siéger à l'assemblée nationale se renforce tous les jours. Certains veulent même aller jusqu'aux muscles. Mais nous continuons à leur parler et à apaiser les esprits surchauffés en initiant des projets pour les occuper et les soulager. Il y a une semaine par exemple, j'étais à Dougabougou pour résoudre un problème de reconstruction des routes qui m'avait été posé lors de la campagne. Nous avons pu apporter à ces populations du sable et trois tonnes de ciments pour les soulager tout en les rassurant que nous allons nous battre jusqu'au bout pour que leurs voix soient respectées et restituées.

■ **Entretien réalisé par Ibrahim Sanogo**



Régime IBK : que de mensonges d'Etat !



Est-il besoin de rappeler encore que l'homme qui promettait en 2013 de restaurer l'honneur et la dignité du Mali, de procurer du bonheur au peuple malien, et qui, comme par magie, avait été vu par tout le monde comme le seul « messie » susceptible de sauver le bateau Mali engagé en 2012 dans un engrenage suite au coup d'Etat stupide du tristement célèbre capitaine Amadou Haya Sango et sa clique, a profondément déçu les Maliens ? La réponse est sans conteste connue de tous, rien qu'à regarder les mouvements sociaux en cours présentement dans notre pays ! La question, c'est plutôt : faudrait-il rester là à regarder cet homme et son clan détruire notre Mali ?

Mauvaise gouvernance, gabegie, corruption, concussion, collision avec la mafia Corse, règne de l'impunité, l'insécurité, risque de partition du pays... Les maux dont souffre le Mali du fait du régime IBK sont indescriptibles ! Pourtant, les Maliens auraient dû voir les choses venir, lorsque moins de 6 mois après

son investiture, éclata l'affaire de l'achat de l'avion présidentiel et des équipements militaires.

Pour ce qui concerne le premier dossier, à savoir l'achat de l'avion présidentiel, les maliens devront sans doute attendre le jour de la résurrection pour savoir le prix d'achat exact de cet avion qui aurait coûté aux contribuables maliens 7 milliards pour certains, 17 milliards pour d'autres, et 21 milliards pour les plus avisés... Quand au dossier des équipements militaires, le délit d'initié est si visible que c'est un ami du fiston national, un certain Sidi Mohamed Kagnassy, entre-temps passé pour être Conseiller Economique du « vieux » à Kouloba, qui fut chargé de diligenter ces marchés !

On se rappelle que c'est suite à ces scabreux dossiers que le Président IBK fut hué à travers le monde. Ainsi profita-t-il du sommet de l'OCDE tenu à Paris en octobre 2015, où il s'était rendu avec une délégation pléthorique à faire couper le souffle, pour insulter ses op-

posants politiques à travers la personne de Tiébilé Dramé traité à l'époque de « petit monsieur », lesquels se livreraient au « malobaliya » et non à la politique, en dénigrant le Mali.

Des propos taxés d'indignes d'un président de la République par l'opposition malienne sous l'égide de Soumaila Cissé, et qui se résument à une attaque personnelle gratuite, malencontreuse et injurieuse contre Tibilé Dramé, suscitant une polémique stérile reprise et alimentée par le gouvernement à l'époque dirigé par le Premier ministre Modibo Kéita. Ironie du sort ou félonie : le même Tiébilé Dramé est de ceux-là qui pourfendent les opposants au régime aux côtés du Président IBK ! Un scandale appelant un autre, au-delà du scandale de l'engrais frelaté resté sans suite judiciaire, survient celui dit des 1000 tracteurs.

Une véritable sorcellerie financière où un tracteur coûtant 6 millions 900 FCFA est livré à l'Etat malien à 13 millions 600 FCFA, soit plus de 6 millions de FCFA au préjudice du contribuable malien ! Un tel scandale ne devant res-

ter impuni, le PARENA saisit le Bureau du Vérificateur Général. Mais sa requête est jusqu'ici restée lettre morte. Ce parti ne pipe plus mot de ces écarts avec l'éthique. Comme pour se donner bonne conscience après que l'année 2014, supposée au départ être celle de la lutte contre corruption, se soit révélée celle de tous les scandales, l'ami du chef de la mafia Corse va encore se livrer en spectacle lors de la rentrée des Cours et Tribunaux en novembre 2015, pour annoncer qu'il a transmis 200 dossiers à la justice.

Une farce, rétorqua le Procureur Tessougué qui parle plutôt de 200 rapports où il n'y avait rien à tirer en terme pénal ! Le Procureur Tessougué ignorait certainement qu'il venait de commettre un crime de lèse majesté qui finira par lui coûter son poste. Moralité : on ne contredit pas le roi IBK ! Avait-on pour autant fini avec les scandales à répétition ? Loin s'en faut, car en décembre 2015, l'affaire Tomi Michel, comme une hydre de mer, retombait sur la figure du Président IBK à travers une révélation de Mediapart ayant amené la justice française à rouvrir ce dossier !

En effet, dans une conversation interceptée entre Tomi Michel et IBK, le premier demande

au second les nouvelles de la Range-Rover et des costumes et manteaux qu'il lui a offerts en cadeaux. Nous imaginons combien aura été l'indignation des magistrats français en entendant notre président rétorquer « Impeccable... impeccable » pour ce qui concerne le véhicule en question, et demander des habits de campagnes... Mais le pire des scandales aura été la suspension du Mali à l'ONU, en janvier 2016, pour non-paiement de cotisation depuis 2013...

A côté de ces scandales financiers, il y a ceux de l'insécurité et des attaques meurtrières contre civils et militaires qui ont aussi fortement choqué les Maliens, et qui continuent de choquer les Maliens. On se souvient de l'attaque de Nampala, en juillet 2016, qui aura fait 17 victimes dans les rangs militaires maliens, et le mensonge d'Etat qui aura été celui de Tiéman Hubert Coulibaly, alors ministre de la Défense, assurant l'opinion qu'un renfort qui était déjà sur place le jour de l'attaque. Mais, il aura fallu attendre plus de 72 heures pour qu'un détachement de l'armée soit finalement sur place à Nampala !

Et depuis, les Maliens assistent impuissants à des attaques meurtrières guidées contre les

FAMA et les populations civiles, corsées davantage par des tensions intercommunautaires au centre, faisant des milliers de victimes civiles et militaires. A ce jour encore, l'hécatombe continue sur quasiment l'ensemble du territoire national. Et Kidal reste encore à ce jour, 5 ans après la signature de l'accord d'Alger, une enclave interdite à l'Etat malien. La mauvaise gouvernance, la gabegie, la corruption, la concussion, le règne de l'impunité, l'insécurité grandissante avec tous les risques de partition du pays restent encore de mise dans le Mali d'aujourd'hui !

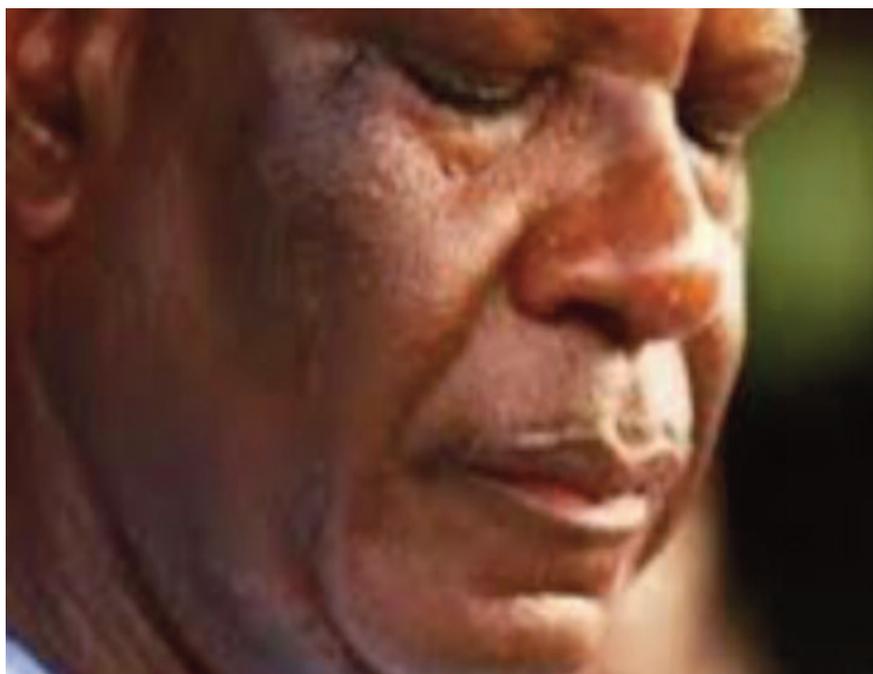
D'où les récentes manifestations populaires pour exiger le départ d'IBK et de son régime. L'homme avait pourtant toutes les cartes en main pour réussir, avec une opposition démocratique et républicaine qui ne se contente pas de dénoncer, mais qui propose aussi. Une opposition politique qui n'a jamais été entendue ! La réalité est là : le Mali est malade de son président ! Quelle solution ? Seuls les Maliens détiennent la réponse à cette question !

■ Yama DIALLO



Contribution : Démission d'un chef d'Etat en exercice, constitution et coup d'Etat ?

La République du Mali est un Etat de Droit régie par une constitution, celle du 25 Février 1992, une pure émanation du Peuple malien, de laquelle constitution se dégage le principe directeur suivant : « GOUVERNEMENT DU PEUPLE PAR LE PEUPLE ET POUR LE PEUPLE. »



Il résulte de ce principe constitutionnel que dans une République démocratique multipartite telle que la République du Mali, la souveraineté appartient au Peuple et à lui seul. Le Pouvoir appartient en conséquence au Peuple qui peut le confier pour une mandature donnée au Président de la République. Ce Pouvoir souverain, déterminé et précisé par le Peuple, dans une constitution, qui est sienne, (car résultat d'un referendum), est confié dans son exercice, au Président de la République, après le passage de celui-ci par le moule d'une voie sélective : la voie électorale. Une fois élu, le nouveau Président de la République prête serment devant le Peuple de respecter la constitution, de rester toujours auprès de son Peuple et de défendre ses intérêts dans la justice, l'honneur et la dignité. Lorsque ce Peuple constate, les preuves à l'ap-

pui, que ce Chef d'Etat a lourdement failli à ces obligations, il est en droit de lui reprendre démocratiquement le Pouvoir confié en exigeant sa démission.

Le Président peut accepter ou refuser de démissionner :

1) S'il accepte, dans ce cas, il remet le Pouvoir à son légitime propriétaire, à savoir le Peuple souverain, c'est là une voie régulière à suivre, pleine de dignité, la voie légale.

2) S'il refuse, peut-on l'obliger à démissionner ?

Bien sûr que oui :

a.) Cela constituerait-il une violation de la CONSTITUTION ?

Pas du tout car la constitution ne concerne pas d'une certaine manière le Peuple mais plutôt et directement l'exercice du Pouvoir que ce Peuple lui a confié. Le Peuple est en dehors

de la constitution laquelle n'est autre que l'émanation du Peuple ?

b.) Par ailleurs une telle obligation à démissionner constitue-t-elle UN COUP D'ETAT ?

Pas du tout, car le coup d'Etat se définit selon le Dictionnaire Larousse français comme suit : « La prise illégale du Pouvoir par une personne ou un groupe qui exerce des fonctions à l'intérieur de l'appareil étatique ; on parle de putsch en cas de coup d'Etat militaire ».

Dans ces conditions lorsque le Peuple est convaincu (preuves à l'appui) de la faillite du Chef de l'Etat et doit en conséquence reprendre son Pouvoir souverain, c'est-à-dire celui qu'il lui avait confié pour une certaine mandature, est-ce là une prise illégale du Pouvoir, un coup d'Etat ?

Prendre son dû, est-ce une prise illégale ? Point du tout. Alors, lorsque le Président persiste dans son refus de démissionner, il affronte volontairement son Peuple, lequel reprendra son Pouvoir par tous les moyens légaux à sa portée dont particulièrement la désobéissance civile.

Conclusion :

Qu'est-ce que le Peuple ? Le Peuple, conformément aux dispositions du Dictionnaire français Larousse, c'est aussi la masse, la foule déferlante, l'ensemble des gens de conditions modestes, dans certains cas une simple fraction représentative du Peuple telle que l'Assemblée Nationale par exemple ; c'est la grande foule déferlante qui détient un Pouvoir souverain, doté d'une légitimité et d'une force, une puissance extraordinaires et incontestables.

Lorsqu'un Chef d'Etat faillit à ses obligations (par diverses violations constitutionnelles ...), et que le Peuple en colère se lève et se redresse : tout s'incline et s'agenouille indiscutablement et dans la légitimité à son passage, à savoir le Président de la République, la Constitution, les Institutions ... La légalité elle-même s'incline obligatoirement devant la légitimité.

Que vive la démocratie et que vive l'Etat de Droit !

**Par Amadou Aliou N'Diaye
Magistrat à la retraite
Ancien Président de la Cour Suprême
du Mali
Officier de l'Ordre national**

Décrispation de la crise politique : Aucune proposition n'est favorable à Timbiné



Les conclusions de la mission de médiation de la CEDEAO divisent les députés de la nouvelle Assemblée du Mali. En effet, les émissaires ouest-africains recommandent entre autres mesures de décrispation de la crise sociopolitique: l'organisation de législatives partielles, la dissolution de l'Assemblée nationale ou le rétablissement des résultats proclamés par le ministère de l'Administration territoriale, notamment dans les circonscriptions électorales dont les résultats proclamés par la Cour constitutionnelle ont été contestés. Et pour cause, les émissaires de la CEDEAO estiment que c'est l'élément déclencheur de la crise. Mais, comme on peut le voir aucune d'elle n'arrange le président actuel de l'Assemblée nationale, Moussa Timbiné, repêché par la Cour constitutionnelle. La première proposition de sortie de crise a été bien accueillie par certains députés de la majorité présidentielle. C'est le cas des élus du groupe parlementaire «Benso» présidé par Aliou Boubacar Diallo. Ils espèrent ainsi sauver leur poste. Arrivé troisième lors de l'élection présidentielle

de 2018, son jeune parti ADP-Mali, s'affirme aujourd'hui comme une force politique montante. Il a arraché son siège de député dès le premier tour, dans la circonscription électorale de Kayes.

Par contre, d'autres honorables députés de l'opposition appellent à la dissolution pure et simple de la nouvelle Assemblée nationale.

Assane Sidibé, le jeune député du parti Yelega, y consent, quitte à échouer à se faire réélire, si telle est la "volonté du peuple". Le parti de l'ancien Premier ministre Moussa Mara n'est pas le seul dans cette position. D'autres pourraient les rejoindre avec le développement de la situation politique tendue.

L'opposant farouche aux trois propositions, car aucune d'elle ne lui est favorable, n'est autre que le premier responsable de l'Institution, le président de l'Assemblée nationale Moussa Timbiné. Ce dernier estime que les trois propositions sont anticonstitutionnelles. Selon le patron de l'Assemblée, un député est élu pour cinq ans.

L'élu national contesté en Commune V du District de Bamako, avant de se voir par la suite au Perchoir, avait été donné vaincu, par les résultats provisoires du ministère de l'Administration territoriale, mais repêché par la Cour constitutionnelle.

Selon Bréma Ely Dicko, sociologue, la solution pourrait être le rétablissement des résultats proclamés par le ministère en charge de l'Administration territoriale. Quitte à ce que le gouvernement propose des « mesures compensatoires » à ceux qui vont quitter l'hémicycle. En tout état de cause, aucune des propositions préconisées, élections partielles, dissolution de l'Assemblée nationale ou encore la proclamation des résultats proclamés par le ministère de l'Administration territoire n'arrange le jeune président de l'Assemblée nationale qui, dans les cas, va perdre.

Aly BOCUUM



Communiqué de la Section ADEMA-PASJ France

Cher(es) Compatriotes

Nous sommes tous d'accord pour dire que le Mali traverse une crise multidimensionnelle (sécuritaire, politique, économique, sociale, culturelle... etc.) depuis plusieurs années.

Cette crise a elle-même des origines diverses et variées dont la plus visible et palpable est la faillite des hommes et des femmes politiques traditionnels. Le peuple n'a plus confiance dans ses représentants qui au lieu de s'évertuer à rechercher les solutions aux nombreuses difficultés auxquelles les maliens sont confrontés, ne se préoccupent que de leurs confort égoïstes et personnels au mépris de l'intérêt général, faisant ainsi mauvais usage du suffrage du Peuple.

Inéluctablement, la situation qui prévaut aujourd'hui était prévisible et inévitable. Des signes annonciateurs comme l'arrogance, la corruption, le népotisme, le détournement des deniers publics sont érigés en système pour appauvrir le pays en toute impunité. Des dossiers judiciaires compromettant des dignitaires et acolytes sont classés sans suite. Ce qui crée une justice à deux vitesses, une justice pour les puissants et les riches et une justice pour les faibles et les pauvres d'où la trahison des idéaux du 26 mars 1991.

Au Mali, nous sommes des maliens avant d'être des chrétiens, musulmans, animistes ou libre-penseur.

Ces « élites », qui nous gouvernent, ont tout appris sauf les Devises de nos ancêtres. Elles ont toutes les qualités sauf le courage, le patriotisme, la probité et la morale.

Elles sont musulmanes ou chrétiennes, portent des tenues blanches, évoquent Dieu sans cesse mais leurs comportements et leurs pratiques au quotidien sont aux antipodes des règles divines et sont absolument

abjects et méprisables.

Leurs apparences, c'est comme des loups qui se couvrent de peaux de moutons afin de déjouer la vigilance du troupeau de moutons.

Nos ancêtres qui n'ont été ni chrétiens, ni musulmans, savaient pour autant ce que voulait dire ces vertus qui suivent :

-Mériter la confiance des autres : (Danaya).

-Tenir sa parole:(koumakan).

-Honorer ses promesses ou son engagement pris: (lahidoukan).

-Et rester fidèle à son serment: (kalikan).

Ces dix dernières années ; les maliens n'ont pas eu de bonnes notes quant à la bonne gouvernance du pays, ni la bonne gestion des affaires publiques et du denier public.

Mais depuis 2012, c'est l'État malien qui a périclité. L'unité nationale et l'intégrité du territoire sont sérieusement compromises et menacées.

Quand nous constatons, combien de monde avait contribué deux fois à l'élection d'IBK à la présidence de la république du Mali, et quand nous voyons combien de monde avait participé à la gestion du pays depuis cette date, nous assistons aujourd'hui à d'énormes foules mobilisées dans les rues de Bamako et dans les capitales régionales pour dénoncer les dérives et les injustices du pouvoir, malgré tout, nous aurons toujours du mal à avoir des personnes dignes de confiance in finé.

La Section Adema France fidèle aux principes fondamentaux d'un état de droit, de démocratie, du respect du bien public et le Servir et non se Servir, soutient indéfectivement le vent nouveau qui souffle sur le pays tout entier et par ricochet le Mouvement de contestation et de révolte populaire contre le pouvoir et la non gouvernance au Mali.

La Section ADEMA- PASJ France adhère à un changement profond dans la gouvernance et en entreprenant des réformes courageuses dont notre pays a cruellement besoin. Le silence assourdissant d'une certaine classe politique face à cette crise est incompréhensible pour notre Section car, cela déroge aux rôles et aux missions dévolues à un parti politique responsable.

Nous sommes en accord avec le M5- RFP en quête de changement au Mali sans vio-

lence et sans effusion de sang.

Dans la recherche de solutions de sortie de crise, aucun sacrifice ne sera de trop car il s'agit de sauver la maison Mali. Pour ce faire, la Section Adema France propose au M5 -RFP ce qui suit :

1) La dissolution de l'Assemblée Nationale

2) La démission des conseillers de la Cour Constitutionnelle

3) La composition d'un gouvernement d'Union Nationale de Transition avec la participation de la Diaspora

4) La Création d'une Constituante (Structure de Transition) composée des représentants de toutes les couches socio professionnelles et de la diaspora.

5) Un Premier Ministre avec des Pouvoirs élargis et bien définis, placé sous l'autorité du Président de la Constituante.

6) Éviter une humiliation au président de la république en le maintenant dans une fonction honorifique jusqu'à la fin du mandat.

Tout au long du processus engagé, il faut encore une fois prouver au monde que nous sommes un grand Peuple et une vieille Civilisation, rompus à régler nos problèmes pacifiquement malgré leur acuité

Le gouvernement de la Transition mettra tout en œuvre pour rouvrir tous les dossiers de justice en souffrance dans les tribunaux ou classés sans suite.

La Transition dépoussiérera la Constitution avant l'organisation d'un referendum

La Transition ira jusqu'à la fin du mandat en cours. Sa mission prendra fin après l'organisation et la tenue d'élections présidentielle et législative crédibles, transparentes et libres.

Le scrutin législatif actuel laisse à désirer. Il faut une loi électorale instituant le scrutin législatif uninominal à deux tours et mettre fin au scrutin de listes et aux alliances contre nature. Il faut instituer une circonscription, un député ou instaurer le scrutin à la proportionnelle plus juste et plus équitable.

Vive le M5-RFP

Vive la République.

Vive le Mali.

Fait à Paris, le 26 Juin 2020.

Nimétigne DEMBELE.

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

Orpillage au Mali : Dans le nord-est, la face sombre de l'or



La prospection aurifère attire de plus en plus de jeunes maliens et étrangers au nord-est du Mali. Mais, l'or qui y brille cache une face sombre, estime notre blogueur. Ces derniers mois, la découverte du métal jaune dans le nord-est du pays ne laisse personne indifférent. Des nouvelles mines artisanales fleurissent de jour en jour dans les régions de Kidal et de Gao. Des milliers de jeunes désertent les villages et les villes des régions du Centre et du Nord-est pour le nouvel eldorado malien. Des milliers de Soudanais, Tchadiens, Nigériens et d'autres nationalités y affluent également. Si l'exploitation de l'or a des impacts positifs sur les communautés à court terme (manne financière, emploi des jeunes, ressources qui profitent à tous, redynamisation de l'économie locale), à long terme elle représente des menaces pour la sécurité, l'environnement et la santé des communautés riveraines.

L'environnement menacé

Le premier impact négatif de l'exploitation sauvage des mines est celui relatif à l'environnement. Sur l'ensemble des sites, les orpailleurs utilisent des produits chimiques très

toxiques non seulement pour l'homme, mais aussi pour la Mère Nature. Parmi ces produits, on retrouve le mercure qui est un agent biologiquement nocif et très polluant une fois en contact avec l'environnement. Il en est de même pour le cyanure, un autre produit tout aussi dangereux.

L'utilisation de ces produits est inquiétante, surtout que cette exploitation n'est soumise à aucune réglementation des autorités qui n'ont aucun contrôle sur ces territoires. Avec l'approche de l'hivernage dans la zone, il y a de fortes chances qu'on assiste à un déversement de ces produits dans les eaux de pluie. Et cela affectera sans nul doute le fragile écosystème des populations nomades.

En plus, l'or en surface se fait de plus en plus rare, il faut désormais creuser en profondeur pour mettre la main sur le précieux minerai, ce qui expose les miniers à des effondrements des galeries artisanales. La semaine dernière, plusieurs orpailleurs ont perdu la vie suite à un incident pareil dans une mine située non loin de Tessalit.

Financement du terrorisme

La majeure partie des sites d'orpillage est si-

tuée dans des zones non contrôlées par les autorités étatiques, encore moins par les groupes armés signataires de l'Accord pour paix et la réconciliation. Si ces derniers en tirent des subsides à travers quelques « taxes », les groupes armés terroristes se taillent la part belle.

Ils assurent la sécurité des sites et se chargent des services de police et de justice sur la base de la charia. Un orpailleur a confié : « La sécurité est mieux assurée sur les sites qu'à Bamako. La présence des djihadistes discipline tout le monde et chacun fait son travail. »

Plusieurs sources nous ont indirectement confié que les groupes djihadistes perçoivent des revenus sur ce « business » très lucratif. Les propriétaires des lopins de mines leur reversent aussi de façon volontaire une partie des bénéfices pour s'attirer les bonnes faveurs des djihadistes. S'il est aujourd'hui difficile d'avoir des chiffres exacts, il est certain que l'or profite à tous, les organisations terroristes comprises.

L'exode massif de jeunes ruraux

Autre fait inquiétant, selon des sources bien introduites, près de 70 % de l'or extrait dans le nord-est du Mali sont acheminés à Bamako, dans des colis et bagages des passagers, à travers les avions qui assurent les déplacements dans ces zones, au nez et à la barbe des autorités sécuritaires de l'Aéroport international Président Modibo Keita Bamako-Sénou. C'est à Bamako que cet or est vendu et les dividendes répartis entre les acteurs de la chaîne.

Par ailleurs, la fièvre de l'or affectera négativement à la longue les communautés paysannes et pastorales. Des milliers de jeunes désertent les villages dans le centre et le nord du pays. Cette fuite des bras valides aura des conséquences certaines sur les maigres récoltes des villageois, qui restent fortement dépendants de l'agriculture et de l'élevage.

Pire, nous assisterons également à des conflits communautaires pour l'exploitation de ces ressources naturelles, ce qui affectera davantage la très précaire stabilité et la réduction de la violence constatées après la découverte du minerai jaune dans certaines parties du pays.

■ Source : Benbere



Côte d'Ivoire : La CIE annonce la perturbation de la fourniture de l'électricité sur le réseau électrique du Grand Abidjan

La Compagnie Ivoirienne d'électricité (CIE) annonce, dans un communiqué parvenu à Abidjan.net à la mi-journée de ce vendredi, une perturbation de fourniture de l'électricité sur le réseau électrique du Grand Abidjan.

Le texte précise qu'en raison des intempéries la fourniture de l'électricité est perturbée dans

plusieurs localités de cette partie du pays. Il s'agit notamment au niveau de la ville d'Abidjan des communes de Marcory (Anoumambo), Port-Bouet (Gonzagueville et Marché Français), Cocody (Cités des Arts, Riviera Anono, Riviera 3, Riviera Synacaci, Riviera les Coteaux, Riviera Allabra, Angré) et Abobo (Akéiko, Adonkoi, PK22, Aloikoi, Atinguie).

Dans la banlieue abidjanaise, les communes de Bingerville (Akouai Agban, Elokato, Elokate, village Ana, M'Batto, Bouaké, Bingerville Adjamé et Akandjé), Anyama (Villages M'Podi, M'Brago, Adatié, Adarome) et Azaguié (Village Kassiguié, Odoguié, Attéou, Mbromé, Elevi, Alahin et Akabessua) sont également concernées par ces perturbations.

Tout en présentant ses « excuses pour les désagréments » occasionnés, la Compagnie ivoirienne d'électricité rassure que ses équipes sont mobilisées pour un rétablissement de la situation dans « les meilleurs délais ».

Des pluies diluviennes sont tombées au cours de la journée du jeudi 25 juin sur la ville d'Abidjan, occasionnant des inondations à plusieurs endroits et au moins cinq (5) morts.

■ A. N.



RDC : Le ministre de la Justice Célestin Tunda Ya Kasende arrêté puis libéré

Le ministre de la Justice de la République démocratique du Congo, Célestin Tunda Ya Kasende, a été arrêté samedi, à Kinshasa. Il a été libéré après avoir été interrogé par le Parquet général près la Cour de cassation.

La crise politique se poursuit au sein de la coalition au pouvoir en République démocratique du Congo (RDC). Le ministre de la Justice Célestin Tunda Ya Kasende, a été arrêté samedi 27 juin à Kinshasa, a indiqué à l'AFP un député de sa famille politique.

Célestin Tunda Ya Kasende a été conduit au Parquet général près la Cour de cassation, a indiqué le député et ex-ministre Felix Kabange Numbi, présent devant cette juridiction. Le ministre y a été interrogé avant d'être libéré dans la soirée.

Aucune source ne pouvait encore préciser son statut judiciaire. Le ministre a été arrêté et emmené au Parquet général près la Cour de

cassation après un incident de procédure la veille avec le président de la République Félix Tshisekedi en Conseil des ministres.

Selon Felix Kabange Numbill, Célestin Tunda Ya Kasende est poursuivi pour "faux et usage de faux".

Son arrestation intervient sur fond de graves tensions au sein de la coalition au pouvoir, formée par le président Félix Tshisekedi et son prédécesseur Joseph Kabila, dont Célestin Tunda Ya Kasende est un proche.

"La police est autour de ma résidence", avait lui-même indiqué à l'AFP le ministre de la Justice, 10 minutes avant son arrestation.

Interrogé à propos d'un "mandat d'amener" émis à son encontre, dont avaient fait état des sources judiciaires, le ministre avait répondu : "c'est ce que l'on me dit. Je n'ai pas encore vu le document".

"J'ai une immunité en tant que membre du gouvernement", avait-il ajouté.

Propositions de loi controversées

Avocat, Célestin Tunda Ya Kasende est membre de la famille politique de Joseph Kabila, majoritaire au Parlement et qui forme une coalition gouvernementale avec le parti du président Tshisekedi.

Vendredi, lors du Conseil des ministres, le chef de l'État a sévèrement reproché à son ministre de la Justice d'avoir transmis à l'Assemblée nationale l'avis du gouvernement sur trois propositions de loi très controversées.

Une "initiative personnelle", relève le compte-rendu du Conseil des ministres.

Ces propositions de loi sur le statut des magistrats, défendues par deux députés du Front commun pour le Congo (FCC), plate-forme politique de l'ex-président Kabila, ont provoqué mardi et mercredi des manifestations violentes autour du Parlement, de la part de partisans de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), parti du président Tshisekedi.

Le Premier ministre et une majorité des 66 ministres du gouvernement sont issus du FCC. Le ministre arrêté a le statut de vice-Premier ministre.

■ Source: AFP



Championnat national de football : La reprise est prévue en juillet prochain

A l'arrêt depuis le 17 mars dernier à cause de la pandémie de la Covid-19, le Championnat national de Ligue 1/Orange reprendra ses droits le 10 juillet prochain. L'annonce a été faite par la Fédération malienne de football suite à l'accord du Comité scientifique de la Covid-19 du ministère de la Santé et des Affaires sociales.

A la demande du comité exécutif de la Fédération malienne de football (Fémafoot) de poursuivre le championnat national de Ligue 1/Orange, le Comité scientifique de la Covid-19 du ministère de la Santé et des Affaires sociales, après avoir examiné le protocole sanitaire proposé par la Fémafoot sur les me-

sures de prévention, a donné son accord pour la reprise des compétitions du championnat. Toutefois, cette décision du Comité scientifique est assujettie à des recommandations comme : le renforcement des mesures de surveillance de la Covid-19 lors des regroupements sportifs à travers des dépistages réguliers des acteurs et officiels afin d'éviter que les regroupements soient source de propagation de la maladie ; le test de dépistage de Covid-19 pour tous les acteurs et officiels 72 h avant la reprise du championnat.

De plus, toute personne dépistée positive sera admise dans un centre de traitement Covid-19 et toutes les personnes contacts suivront

les mesures de quarantaine de 14 jours assortie d'un deuxième test Covid-19.

Il s'agira aussi de jouer les rencontres à huis clos ; respecter les mesures barrières ; mettre des dispositifs de lavage des mains à l'entrée de chaque stade ; faire respecter la distanciation physique et le port de masque par les officiels des rencontres ; s'abstenir des accolades et des poignées de mains avant et après les rencontres ; désinfecter tous les stades de compétition ; prendre la température à l'entrée des stades.

En outre, le Comité scientifique recommande que ces mêmes mesures soient appliquées à toute occasion de regroupement des joueurs y compris la phase d'entraînement et sur toute l'étendue du territoire national. La tendance à la reprise des championnats nationaux est d'actualité dans plusieurs pays voisins tels que le Sénégal, la Mauritanie, etc.

■ **Mahamadou Traoré**





Covid-19 : La Fifa va aider les fédérations à hauteur de 1,32 milliard d'euros

La Fédération internationale de football (Fifa) a annoncé la mise en place d'un fonds d'aide aux fédérations nationales, afin de les aider à faire face aux conséquences économiques du Covid-19.

C'est un soutien qui devrait faciliter les prochains mois à bon nombre de petites instances du football en difficulté. La Fifa a débloqué, jeudi 25 juin, un fonds d'aide aux fédérations de 1,5 milliard de dollars US (1,32 milliard

d'euros) sous forme de subventions et de prêts pour qu'elles puissent faire face aux conséquences de la crise du coronavirus, a annoncé jeudi son président, Gianni Infantino.

"La Fifa a approuvé à l'unanimité un plan d'aide de 1,5 milliard de dollars", a déclaré M. Infantino à l'issue d'une réunion virtuelle du Conseil de la Fifa, précisant que la Fédération internationale exercerait "un contrôle strict de l'utilisation des fonds".

Chacune des 211 fédérations membres pourra recevoir 1 million de dollar US et une aide supplémentaire de 500 000 dollars pourra être attribuée pour venir en aide au football féminin. Une autre aide sera disponible sous forme de prêts sans intérêts, qui pourront atteindre jusqu'à 35 % des revenus de chaque fédération. Le montant minimum de chaque prêt sera de 500 000 dollars et le maximum de 5 millions de dollars. De plus, chaque confédération pourra recevoir un prêt de 4 millions de dollars.

Des clubs et des fédérations en danger "Nous exercerons un contrôle strict de l'utilisation des fonds, avec des audits, et il y aura des conditions de remboursement très claires", a déclaré M. Infantino.



Bélier (21 mars - 19 avril)

Combatif et sûr de vous, Mars vous donnera les moyens de passer à la vitesse supérieure et même de vous montrer ouvertement plus exigeant sur vos conditions de travail ou sur l'intérêt d'accepter ou non telle mission. Vos arguments seront convaincants.

Vous aurez le don de dénicher tous les bons plans qui passeront. Affaires intéressantes, vente flash sur internet, courses à prix bas, vous aurez l'oeil. Avec Uranus dans votre maison II, vous penserez à innover dans votre manière d'effectuer vos achats.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Inutile de vous entêter si vous n'avez pas raison. Ça ne vous apportera que des ennuis. Si vous ne supportez plus votre travail, envisagez plutôt une reconversion. Mais vous en prendre à votre chef ne règlera pas vos problèmes.

Si vous avez des projets en vue, essayez de voir comment vous pouvez faire quelques économies. Vous ne pourrez compter que sur vous-même alors n'attendez rien des autres et allez plancher sur vos comptes dès maintenant.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Un bilan professionnel pourrait se révéler profitable pour l'avenir. Vos potentialités ne sont pas exploitées et cette situation vous pénalise. Il est nécessaire que vous repreniez confiance en vous, car la situation vous fait douter de votre trajectoire.

Les dépenses continuent, l'argent file et pour remédier à cela, rien de tel que la récupération. Pour refaire de la trésorerie, évitez de faire des dépenses inutiles. L'argent peut partir dans des loisirs alors que la priorité serait dans les règlements.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vous n'aurez pas besoin de forcer pour que tout se déroule bien dans votre secteur d'activité. Les situations se succéderont les unes aux autres dans un esprit de collaboration efficace, car tout le monde aura à l'esprit d'en terminer au plus vite.

S'il faudra veiller à ne pas s'emballer, il vous sera impossible de ne pas voir que la chance vous sourira. Si vous avez quelques euros d'avance, ne laissez pas passer cette opportunité, car cet investissement vous servira et vous sera des plus utiles.



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous établissez des liens avec un collaborateur qui vous encourage. Cependant, des doutes ont la possibilité de vous effleurer quant à la confiance investie de part et d'autre. Il est conseillé de rester concentré sur vos tâches confiées par votre hiérarchie.

Les coups de coeur et l'impatience sont la cause de dépenses qui pourraient être évitées. Vous êtes serein sur l'avenir matériel et faites des dépenses au gré de coup de coeur. Des émotions heureuses et des sorties amicales peuvent aussi contribuer à ces frais.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Tout ne se passera pas comme vous le voulez. Au lieu de persister, essayez de voir comment vous pouvez changer les choses. Révisez votre organisation ou votre approche de certains dossiers. Si ça ne marche pas d'une façon, essayez-en une autre sans vous entêter.

Tâchez de reporter à plus tard les dépenses qui peuvent attendre. Vous manquez de recul côté financier et vous avez oublié de comptabiliser certains prélèvements à venir. Vous flirtez avec le zéro, alors limitez-vous sur les achats.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Une pagaille peut avoir lieu dans votre service et vous n'aimez pas cela. De la mauvaise foi et des accrochages se présentent entre les collègues. Ne vous en mêlez pas, cela ne ferait qu'envenimer la situation. Le désir de changer d'activité se fait sentir.

Il y a un risque de frais totalement imprévus et qui sont liés à des coups de coeur. En surveillant votre impulsivité, vous pouvez réaliser des économies supplémentaires. Ne vous laissez pas embarquer dans des tentations. La sagesse est vivement recommandée.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Saturne vous apportera une prise de conscience de vos atouts doublée d'une volonté de vous donner les moyens de les exploiter. Le temps jouera en votre faveur pour explorer des pistes, cibler vos priorités et décider des actions à entreprendre.

Vous tablerez sur la chance pour vous prêter main-forte en cas de pépins. Elle prendra la forme d'imprévus dont vous tirerez avantage pour vos ressources financières. Il vous faudra mettre la main à la pâte, vous serez partant pour gagner des euros.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

De l'action, du courage, des idées, voilà de quoi sera faite cette journée ! Jours de Mars qui plus est, donc action amplifiée ! Si vous devez mettre en oeuvre une idée, un projet, traiter un dossier compliqué, c'est maintenant !

Votre intuition associée à un grand sens des réalités vous permet de réaliser une bonne affaire. Vous aurez suffisamment de discernement pour ne pas vous laisser influencer par de fausses promesses de bénéfices faramineux. Vous resterez dans le plausible.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous avez envie de tout envoyer balader, mais céder à l'impulsivité n'est pas une bonne idée. Prenez le temps de faire un bilan sur ce que vous voulez vraiment et sur ce qui vous pèse dans votre travail actuel. Saturne déconseille les décisions hâtives.

Ce n'est pas en vous plaignant que vous arrangerez les choses. Si votre budget est déséquilibré, penchez-vous dessus et remettez de l'ordre notamment dans les papiers que vous avez laissés de côté. Il est temps de vous mettre à jour.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Le désir de gravir les échelons est fort. Vous avez assez d'autorité pour installer votre rêve professionnel. Une négociation ou un rendez-vous important a la possibilité de vous donner de nouvelles pistes professionnelles. Une réunion peut se révéler utile.

Rien de tel qu'une sortie improvisée qui entraîne quelques dépenses inopinées. Vous pourriez hésiter et pourtant les tentations sont si fortes. C'est avec vos amis que vous dépensez. Votre générosité est aussi spontanée. Pensez à vous refréner là-dessus.



Poisson (19 février - 21 mars)

Prêtez l'oreille à ce qui se tramera et demandez-vous si la situation dans laquelle vous vous trouvez n'en découlera pas. Vous serez en butte à la malveillance d'un collègue qui profitera de l'absence d'un supérieur pour vous jouer un mauvais tour.

Vous devrez vous concentrer pour gérer votre budget au centime près. Vous serez un peu ric-rac et vous bataillerez ferme pour préserver votre équilibre financier. Il vous sera impossible d'obtenir des délais, ce qui vous obligera à faire de savants calculs.

Promo Modem 4G



Proche de vous

29 000 FCFA

au lieu de ~~39 900F~~

- 25%

JUSQU'À 10 APPAREILS
CONNECTÉS EN SIMULTANÉ



4G



Proche de vous

5 Go
offerts



SPiRiT

Jusqu'au 30 juin 2020

Profitez du meilleur de l'Internet mobile pour vos **smartphones, tablettes et ordinateurs** avec une vitesse de connexion allant jusqu'à **150 Mbit/s**.

Rendez-vous dans nos agences.

service client : 6700

www.malitel.ml

www.facebook.com/malitel.official